Eau
et
Produits Phytosanitaires

GROUPE REGIONAL D'ACTION CONTRE LES POLLUTIONS
DES EAUX NATURELLES
PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

www.phyteauvergne.fr

Groupe
PHYT'EAUVERGNE

Rapport d'activités

Année
2013

Animation de PHYT'EAUVERGNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable
et de l'Énergie

juin 2014

SOMMAIRE

Présentation de la démarche et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2013

1. La démarche nationale 6

2. La démarche régionale 8

3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997 9

4. La programmation 2013 9

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides

Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires 13

Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires 16

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires

Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics 19

Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » 21

Accompagnement technique des gestionnaires d'établissements d'enseignement pour une réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires 22

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser

Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public 25

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2013 29

Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2013 33

Bilan financier 2013 35

Propositions d'actions 2014 37

Annexes

Présentation de la démarche et de la programmation PHYT'EAUVERGNE 2013

1. La démarche nationale

1.1. Historique

- **Une phase de prise en compte de la problématique « pollution des eaux par les pesticides » : la création des groupes régionaux d'action contre les phytosanitaires (GRAP) :**

Suite à **une volonté politique** de renforcer la protection des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, et le Ministère de la Santé de l'Emploi et de la Solidarité ont engagé, **à partir de 1996**, des actions coordonnées en matière de surveillance de la qualité de la ressource en eau et initié des plans d'action visant à la préservation de cette ressource vis à vis des produits phytosanitaires.

En 1996, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement a demandé par lettre circulaire, transmise aux Préfets de régions, **la mise en place de groupes de travail** réunissant, autour du Service Régional de la Protection des Végétaux (SRPV), l'ensemble des organismes et acteurs de terrain concernés par la problématique de la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Les objectifs des groupes régionaux étaient de :

- conduire un diagnostic local concernant la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires (mesures analytiques de la pollution des eaux de surface et souterraines) et mener une expertise sur l'utilisation régionale des produits phytosanitaires.
- mettre en œuvre des plans d'actions locaux pour réduire les pollutions des eaux par les produits phytosanitaires.

- **Une phase d'action sur la réduction de la pollution :**

Le 1er **août 2000**, le **programme d'action en faveur de la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** est présenté par les ministres chargés de l'Agriculture et de l'Environnement aux Préfets de régions et aux Préfets de départements. Il concerne le programme national de lutte contre la pollution des eaux, le Fonds National de la Solidarité pour l'Eau (FNSE), ainsi que l'harmonisation et l'élargissement de la composition des groupes régionaux.

Des experts nationaux « eau, pesticides et environnement » ont été nommés en 2002 au sein du Ministère de l'Agriculture – Direction Générale de l'Alimentation et du Ministère de l'Ecologie – Direction de l'Eau.

- **La naissance d'une obligation de résultat : la DCE**

Le 21 **avril 2004**, est sortie la **transposition en droit français de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)** (directive 2000/60/CE). La DCE demande d'atteindre le **bon état des eaux et des milieux aquatiques d'ici 2015**. Le bon état comprend un bon état écologique et un bon état chimique pour les eaux de surface et un bon état quantitatif et un bon état chimique pour les eaux souterraines. Les pesticides constituent un paramètre particulièrement déclassant en Auvergne responsable du classement en « masse d'eau à risque » pour un certain nombre de masses d'eau aussi bien superficielle que souterraine. L'action du Groupe PHYT'EAUVERGNE s'inscrit donc dans cette démarche d'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Un premier plan d'action prenant en compte la santé des populations : le PIRRP**

Le 28 **juin 2006**, Dominique Bussereau, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, et Nelly Olin, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable ont présenté le **plan interministériel de réduction des risques liés aux pesticides (PIRRP)** 2006-2009 mis en place conjointement avec les ministères chargés de la consommation et de la santé. Ce plan était destiné à réduire les risques que l'utilisation des pesticides (phytosanitaires et biocides) peut générer sur la santé, notamment celle des utilisateurs, l'environnement et la biodiversité. Il s'inscrit dans le cadre du plan national santé environnement (PNSE) de 2004 ainsi que dans le volet « agriculture » de la stratégie française pour la biodiversité de novembre 2005.

Il prévoyait la réduction de 50% des quantités vendues de substances actives les plus dangereuses. Les actions qui le composaient étaient organisées en cinq axes :

- **Agir sur les produits en améliorant leurs conditions de mise sur le marché**
- **Agir sur les pratiques et minimiser le recours aux pesticides**
- **Développer la formation des professionnels et renforcer l'information et la protection des utilisateurs**
- **Améliorer la connaissance et la transparence en matière d'impact sanitaire et environnemental**
  L'Observatoire des Résidus de Pesticides (l'ORP, www.observatoire-pesticides.gouv.fr) rassemble et valorise les informations sur la présence des pesticides dans l'environnement afin de caractériser l'exposition de la population et des écosystèmes et d'améliorer l'information du public avec l'ouverture d'un site internet. Des études épidémiologiques permettront de mieux connaître l'impact des pesticides sur la santé des travailleurs.
- **Evaluer les progrès accomplis**

Source : http://www.ecologie.gouv.fr/Plan-interministeriel-de-reduction.html (consulté le 21 mars 2008)

1.2. Le Grenelle de l'Environnement - Un plan d'action global pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : le plan Ecophyto

Le plan Ecophyto 2018, mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à la suite du Grenelle de l'environnement en 2007 (engagement 129) et à la demande du Président de la République, visait à réduire de 50 % l'usage des produits phytosanitaires, à l'horizon 2018, si possible. Il s'agit à la fois de réduire l'usage de ces produits et de limiter l'impact de ceux qui resteront indispensables pour protéger les cultures des parasites, des mauvaises herbes et des maladies.

L'engagement 129 du Grenelle de l'environnement prévoit, d'autre part, des mesures de retrait échelonné de la fin de l'année 2008 à la fin de l'année 2010 et de réduction d'usage, pour les préparations contenant les 53 molécules les plus dangereuses.

Le Plan Ecophyto 2018 est devenu, en octobre 2012, le plan Ecophyto, avec l'abandon de l'échéance 2018 et la réorientation du plan vers 5 objectifs visant à renforcer son efficacité. Il s'organise en **9 axes** cités dans le tableau suivant. Les actions du groupe PHYT'EAUVERGNE **concourent à l'objectif du Plan Ecophyto**. Les actions réalisées en 2013 dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE sont rappelées dans le tableau suivant, selon les différents axes du Plan :

Axes du Plan Ecophyto	Actions PHYT'EAUVERGNE 2013
Axe 1 - Évaluer les progrès en matière de diminution de l'usage des pesticides	Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : suivi, gestion, analyses, synthèse et communication
Axe 2 - Recenser et généraliser les systèmes agricoles et les moyens connus permettant de réduire l'utilisation des pesticides en mobilisant l'ensemble des partenaires de la recherche, du développement et du transfert	Expertise technique apportée auprès des acteurs en charge de démarche territoriale et de captage «Grenelle» et expertise des programmes d'action sur les aires d'alimentation des captages Grenelle
Axe 3 - Innover dans la conception et la mise au point des itinéraires techniques et des systèmes de cultures économes en pesticides	
Axe 4 - Former à la réduction et à la sécurisation de l'utilisation des pesticides	
Axe 5 - Renforcer les réseaux de surveillance sur les bio-agresseurs et sur les effets non intentionnels de l'utilisation des pesticides	
Axe 6 - Prendre en compte les spécificités des DOM	
Axe 7 - Réduire et sécuriser l'usage des produits phytopharmaceutiques en zone non agricole	Charte d'entretien des espaces publics auprès des communes de la région, pour la l'amélioration et la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces publics Accompagnement technique des gestionnaires d'établissements d'enseignement pour une réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires Déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès d'une trentaine de jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public Visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public (testé en 2012 sur une territoire pilote) déployé sur la région
Axe 8 - Organiser le suivi national du plan et sa déclinaison territoriale, et communiquer sur la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	
Axe 9 - Santé et protection des utilisateurs	Les actions à destination des différents utilisateurs professionnels contribuent à leur prise de conscience des dangers et de la nécessité de se protéger.

2. La démarche régionale

2.1 Présentation

Suite à la demande des Ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a été **créé en 1997**. Il est présidé jusqu'à présent par le Préfet de Région et est **co-animé par la DRAAF - Service Régional de l'Alimentation** et **la DREAL - Service Eaux, Biodiversité et Ressources**. Il compte aujourd'hui plus de 140 membres (les acteurs du Groupe sont cités au dos du présent rapport) et arrive à sa quinzième année d'existence et d'actions de surveillance, de prévention et de lutte contre les pollutions des eaux naturelles par les produits phytosanitaires.

2.2 Fonctionnement

PHYT'EAUVERGNE s'appuie sur des groupes de travail qui permettent d'encadrer la programmation et la réalisation des actions. Les principaux groupes de travail sont les suivants :

2.2.1 Le Groupe Plénier

La lutte contre la pollution des eaux par les produits phytosanitaires demeure une question d'actualité qui a d'ailleurs été soulignée dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Néanmoins, les groupes régionaux mis en place en 1997 pour œuvrer sur cette problématique se heurtent à la question du financement des actions et la question prépondérante du statut de ces structures. En Auvergne, la maîtrise d'ouvrage des actions est confiée à la FREDON Auvergne puisque PHYT'EAUVERGNE n'a pas de statut juridique, étant donné que c'est un groupe de travail regroupant l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique.

2.2.2 Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique

Le Comité de Pilotage Technique et Scientifique (CPTS) de PHYT'EAUVERGNE a été créé à la demande du Groupe Plénier lors de la réunion du 14 avril 2000. Il permet le suivi technique de l'ensemble des actions réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE.

En 2013, le CPTS est composé des représentants de l'administration (DREAL, ARS, DRAAF-SRAL, DDT), de l'Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour Garonne, d'un représentant de chaque collectivité territoriale (Conseil Régional et Conseils Généraux), de représentants des firmes phytosanitaires (UIPP, UPJ), des représentants des professionnels agricoles (Chambres d'Agriculture, FREDON, association interprofessionnelle Auvergne Biologique), des autres utilisateurs de produits phytosanitaires (autoroutes, SNCF, Conseils Généraux), des représentants des coopératives et du négoce, ainsi que les experts issus de la recherche et de l'enseignement (VetAgro Sup, AgroParisTech, Université). Cette structure n'est cependant pas figée dans la mesure où d'autres participants peuvent être invités en fonction de l'ordre du jour des réunions. L'animation est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. En 2013, le CPTS s'est réuni 1 fois (31/01/2013). La réunion a été organisée en rassemblant le CPTS de PHYT'EAUVERGNE et le groupe de travail « Zones Non Agricoles - Espaces Urbanisés » d'Ecophyto en Auvergne (les actions de PHYT'EAUVERGNE étant, depuis plusieurs années, concentrées auprès des acteurs non agricoles).

2.2.3 Les sous-groupes de travail

Les sous-groupes thématiques ont été constitués pour coordonner et valider les études spécifiques. Ils regroupent les différents acteurs concernés par ces études. La durée de vie de ces sous-groupes peut être variable en fonction de la durée de l'étude ou pérenne comme le sous-groupe « pollution des eaux ». Au cours de l'année 2013, plusieurs sous-groupes thématiques se sont réunis.

Le sous-groupe "Pollution des eaux"

Ce sous-groupe est chargé du suivi de l'évolution du réseau de surveillance régional de la qualité des eaux, de la synthèse et de la validation des résultats d'analyse. L'animation est assurée aujourd'hui par la DREAL Auvergne. Il s'est réuni 3 fois en 2013 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 1)

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics

Le Comité de labellisation de la charte d'entretien des espaces publics a été créé en 2010 d'abord comme comité de pilotage pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les communes de la région s'engageant dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2013 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

Le Comité de Pilotage de mise en place de la charte des jardineries

Le Comité de Pilotage de la charte des jardineries a été créé en 2011 pour encadrer la mise en place d'une charte destinée à accompagner et valoriser les jardineries de la région s'engageant dans une démarche de communication et de conseil pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires par les jardiniers amateurs. L'animation est assurée par la FREDON Auvergne. Il s'est réuni une fois en 2013 (Cf. fiche de synthèse correspondante - axe 2).

3. Les actions de PHYT'EAUVERGNE depuis 1997

Depuis sa création, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place des actions pilotes ou expérimentales visant à produire des références utilisables et reproductibles à l'échelle locale. Ces actions peuvent être regroupées en 4 axes :

- **AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides.**

Grâce à son réseau de surveillance régional qui existe depuis 1997, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a permis de suivre la qualité des eaux de 98 stations de prélèvements en eaux superficielles et de 36 stations de prélèvements en eaux souterraines. Les résultats obtenus ont servi à mieux comprendre les différentes origines et les mécanismes de pollutions de l'eau par les pesticides. Ils ont aussi permis d'identifier les zones d'actions prioritaires. Ils sont à disposition de l'ensemble des partenaires afin de mettre en œuvre sur leurs territoires des actions visant à réduire les contaminations. Ils ont notamment permis à l'ARS (Agence Régionale de Santé : ex-DRASS de la région) de préciser ses recherches de pesticides dans le cadre du contrôle sanitaire sur les captages d'eau potable.

- **AXE 2 : Accompagner les acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a produit de nombreuses références en matière de réduction de la pollution de l'eau vis-à-vis de produits phytosanitaires. Ces références doivent servir de modèles aux organismes locaux. Il s'agit, par exemple, des collectes de Produits Phytosanitaires Non Utilisables sur des bassins versants pilotes, du Zonage Régional des risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires, de l'étude SIRIS, de l'expérimentation d'une aire collective de remplissage / lavage de pulvérisateurs sécurisée, du plan de désherbage communal de communes de référence,…

- **AXE 3 : Communiquer et sensibiliser**

Le Groupe PHYT'EAUVERGNE, depuis sa création sensibilise et communique auprès de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires, en particulier sur les références acquises ; et cela grâce à différents vecteurs de communication : plaquettes et bulletins envoyés aux utilisateurs de produits phytosanitaires, journées d'information et de démonstrations, formations, site Internet,…

- **AXE 4 : Initier et coordonner la mise en oeuvre des plans d'actions sur des territoires locaux et apporter l'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires**

Afin de démultiplier les actions réalisées à titre pilote, le Groupe PHYT'EAUVERGNE informe et apporte son soutien auprès des organismes locaux pouvant, sur leur territoire, porter la démarche de réduction de la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires.

L'ensemble des actions menées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE est détaillé dans les rapports annuels d'activités qui sont consultables sur le site Internet www.phyteauvergne.fr (rubrique « Les publications »). Par ailleurs, tous les documents édités sont consultables ou téléchargeables dans la même rubrique.

4. Programmation 2013

Les actions menées en 2013 s'intègrent dans la démarche globale du Groupe PHYT'EAUVERGNE (cf. paragraphe précédent). Elles sont la poursuite d'actions initiées au cours des années précédentes ou visent à apporter de nouvelles références qui seront mises à disposition des acteurs locaux. A la fin de l'année 2012, la programmation envisagée pour 2013 dans le rapport d'activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE, était la suivante :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réaliser une brochure de synthèse complète des résultats d'analyse des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne sur la période 2004-2012
- Mettre en forme les résultats d'analyse 2012 et les mettre en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagner les acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuivre le déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 18 communes sur l'année 2013 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées

par les communes engagées – contre-visites de vérification de respect des engagements pris par les communes signataires en 2012 et remises de labels des premières communes labellisées

- Déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès d'une trentaine de jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public

- Accompagnement technique des gestionnaires d'établissements d'enseignement pour une réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2012 ;

- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : déploiement à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés

AXE 4 : Apporter l'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apporter l'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région.

Les opérations programmées ci-dessus ont été réalisées au cours de l'exercice 2013. A noter que l'action concernant l'accompagnement technique des gestionnaires d'établissements d'enseignement s'est terminée début 2013 par une réunion de présentation et de partage des travaux réalisés à l'attention des acteurs régionaux. Par ailleurs, la brochure de synthèse complète des résultats d'analyse 2004-2012 a nécessité un travail de collecte et de mise en forme de l'ensemble des autres résultats d'analyse beaucoup plus important que prévu. Ceci a obligé à retarder la sortie de ce document à juin 2014.

Le détail des activités du Groupe pour l'année 2013 est présenté dans le présent rapport sous forme de fiches de synthèse par opération. Toutes les actions réalisées en 2013 l'ont été sous maîtrise d'ouvrage de la **FREDON Auvergne**.

AXE 1 :

Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides

Réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Le Groupe PHYT'EAUVERGNE a mis en place, dès 1997, un réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires afin d'établir un état des lieux régional (cf. brochure « Eau et Produits Phytosanitaires – Qualité des eaux en Auvergne » juin 2012). De 1997 à 2012, 139 stations différentes ont été suivies au moins une fois ; ce qui représente 6 061 prélèvements et 863 172 analyses réalisés. Le suivi concerne les eaux superficielles et les eaux souterraines. Chaque année, le réseau PHYT'EAUVERGNE a été reconsidéré (cf. historique dans la brochure « Substances Actives phytosanitaires dans les eaux de la région Auvergne décembre 1997 – juin 2005 – PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2005 » pages 5 et 6 et brochure «Pesticides dans l'eau en Auvergne – décembre 1997-juin 2006» - PHYT'EAUVERGNE - FREDON Auvergne – décembre 2006). Chaque année, un bilan des résultats d'analyse est réalisé afin de permettre leur diffusion. L'ensemble des résultats est aussi consultable sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE (www.phyteauvergne.fr) (cf. fiche synthétique suivante).

Enjeux

- **Connaître, sur l'ensemble de la région, l'état de contamination des eaux par les produits phytosanitaires** en fonction des périodes et des territoires ;
- **Définir les zones et les actions prioritaires** à mener pour réduire la pollution de l'eau par les produits phytosanitaires ;
- **Observer l'impact des actions menées** sur la réduction des pollutions de l'eau par les produits phytosanitaires sur les différents territoires de la région.

Objectifs de l'action

- **Mesurer la qualité des eaux** vis-à-vis des produits phytosanitaires à différentes périodes et sur l'ensemble des territoires de la région ;
- **Mesurer l'évolution au cours du temps** de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires ;
- **Apporter des éléments techniques** permettant de **mieux comprendre les mécanismes de pollution** des eaux sur les différents territoires et de **proposer des actions adaptées** pour réduire les pollutions.

Moyens mis en œuvre Cf. carte en annexe 1

- Cohérence des différents réseaux de surveillance de la qualité des eaux en Auvergne :
Le réseau régional de surveillance PHYT'EAUVERGNE se place en complémentarité des réseaux existants (Réseaux de Contrôle de Surveillance et de Contrôle Opérationnel des Agences de l'Eau mis en place dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau, Contrôles sanitaires du Ministère de la Santé,…). Il permet une réactivité plus grande pour la mise en place d'actions. Il permet aussi de suivre la qualité des eaux de certaines ressources n'ayant pas été retenues dans le cadre d'autres types de réseaux de suivi. Il constitue un outil servant en particulier à préciser les recherches qui doivent être effectuées dans le cadre des autres réseaux de suivi et permet également de pouvoir disposer de résultats homogènes (même liste de molécules recherchées, même fréquence, même laboratoire...). A partir de 2008, le réseau PHYT'EAUVERGNE, a pu intégrer le Réseau de Contrôle Opérationnel Eaux Superficielles de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ceci a permis de démarrer plus tôt ce suivi prévu dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Par ailleurs, l'ensemble des résultats obtenus par les autres réseaux existants en Auvergne ont été collectés, afin de les intégrer aux bilans réalisés dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE (brochure de synthèse régionale de résultats d'analyse, site Internet,…).

- Stations de prélèvement en eaux souterraines (ESO) :
Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2013 a comporté **7 stations de prélèvement en Eaux Souterraines** :

- 3 stations de prélèvement dans la nappe alluviale de l'Allier (dans un puits sur la commune de Marcenat (03), dans un piézomètre sur la commune de Toulon sur Allier (03) et dans un piézomètre sur la commune de Beauregard l'Evêque (63))
- 1 station de prélèvement sur la nappe alluviale de la Loire (dans un piézomètre sur la commune de Gannay sur Loire (03))
- 1 station de prélèvement sur la nappe alluviale de la Loire (dans un piézomètre sur la commune de Dompierre sur Besbre (03))
- 1 station de prélèvement dans les sables du Bourbonnais (dans un piézomètre sur la commune de Dompierre sur Besbre (03))
- 1 station de prélèvement sur une source issue de formations volcaniques récentes (bassin hydrogéologique de Volvic dans la Chaîne des Puys) sur la commune de Malauzat (63)

A partir de 2008, le choix a été fait de privilégier les prélèvements sur des piézomètres plutôt que sur des puits ou des forages, afin de réduire l'impact potentiel des pompages sur les résultats d'analyse en nappe alluviale.

Récapitulatif des stations de prélèvement ESO intégrées au réseau PHYT'EAUVERGNE en 2013 :

Département	Nombres de stations de prélèvement en Eaux Souterraines
ALLIER	5
PUY-DE-DOME	2

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leurs Réseaux de Contrôle de Surveillance et Opérationnels DCE (RCS et RCO), possèdent des stations de prélèvement supplémentaires en eaux souterraines dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Stations de prélèvement en eaux superficielles (ESU) :
Le réseau PHYT'EAUVERGNE 2013 a comporté **64 stations de prélèvement en Eaux Superficielles**. Les tableaux suivants présentent les bassins versants concernés et les communes des lieux de prélèvement.

Département de l'Allier

RCO	***Besbre à Dompierre-sur-Besbre (03)***
	Allier à St-Germain-des-Fossés (03)
	Mourgon à St-Germain-des-Fossés - Gare (03)
	Valençon en amont de Varennes-sur-Allier (03)
	Andelot à Loriges (03)
	Sioule à Jenzat (03)
	Bouble à Chareil-Cintrat (03)
	Sioule à Contigny (03)
	Queune à Souvigny (03)
	Allier à Villeneuve-sur-Allier (03)
	Bieudre à Pouzy-Mesangy (03)
	Préau à Désertines (03)
	Cher à Vallon-en-Sully (03)
	Œil à Hyds (03)
	Œil à Cosne-d'Allier (03)
	Luzeray à Bessay-sur-Allier (03)
	Acolin à La Chapelle-aux-Chasses (03)
	Engièvre à St-Martin-des-Lais (03)
	Cher à St-Victor (03)
	Sonnante à Toulon-sur-Allier (03)
	Sichon à Vichy (03)
	Magieure à Vaux (03)

RCO	Allier à Orbeil (63)
	Charlet à Authezat (63)
	Veyre aux Martres-de-Veyre (63)
	Auzon à Cournon-d'Auvergne - aval STEP (63)
	Jauron à Beauregard-l'Evêque (63)
	Artière aux Martres-d'Artière (63)
	Litroux à Culhat (63)
	Morge à St-Ignat (63)
	Bedat à St-Laure (63)
	Allier à Limons (63)
	Buron St-Priest-Bramefant (63)
	Germinel à St-Sylvestre-Pragoulin (63)
	Eau-Mère à Parentignat (63)
	Couze-Chambon à Coudes (63)
	Couze-Pavin à Issoire (63)
	Tiretaine à Malintrat (63)
	Dordogne à Messeix (63)
	Ruisseau de Pignols à Vic-le-Comte (63)
	Burge à Aubigny (63)
	Alagnon à Beaulieu (63)
	Artière à Aulnat (63)
	Dore à Ris (63)

Département du Cantal

Authre à Lacapelle-Viescamp (15)
Auze à Brageac (15)
Sumène à Bassignac (15)
Célé à Bagnac (46)
Rance à Maurs (15)
Ressègue à Mourjou (15)
Ander à St-George (15)
Cère à Sansac-de-Marmiesse (15)
Goul à Saint-Hippolyte (12)

Département de la Haute-Loire

RCO	Dolaison au Puy-en-Velay (43)
	Chazelle à Azerat (43)
	Vendage à Azerat (43)
	Courbeyre à Beaulieu (43)
	Borne à Chadrac (43)
	Senouire à Fontannes (43)
	Ternivol à Lamothe (43)
	Allier à Brioude (43)
	Sumène à Chaspinhac (43)
	Leuge à Sainte-Florine (43)
	Gagne à Saint-Germain-Laprade (43)

nouvelles stations en 2013

RCO : Stations intégrées au Réseau de Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
Les 7 stations écrites en italique sont nouvelles à partir de 2010 faisant nouvellement partie du RCO (en particulier 4 très petits cours d'eau (Charlet, Chazelle, Germinel et Préau))

Récapitulatif des stations de prélèvement ESU intégrées au réseau PHYT'EAUVERGNE en 2012 :

Département	***Nombres de stations de prélèvement en Eaux Superficielles***
ALLIER	22
HAUTE-LOIRE	11
PUY-DE-DOME	22
CANTAL	9

A noter que les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Adour-Garonne, dans le cadre de leur Réseau de Contrôle de Surveillance DCE (RCS), possèdent des stations de prélèvement supplémentaires en eaux superficielles dont les résultats sont exploités dans la synthèse régionale de PHYT'EAUVERGNE.

- Périodes de prélèvements :
Eaux superficielles :
Afin d'étudier des périodes qui n'avaient fait l'objet que de suivis ponctuels, il a été décidé, à partir de 2008, de réaliser les prélèvements en mai. Par ailleurs, la période de décembre, présentant globalement peu de détections, a été abandonnée à partir de 2008. Les périodes de prélèvements ont donc été : **avril**, **mai**, **juin**, **septembre** et **octobre**. A partir de 2010, le **RCO** nécessitant 7 prélèvements par an, les stations intégrées au RCO ont fait l'objet de 2 périodes de prélèvements supplémentaires en **mars** et en **août**.

Eaux souterraines :
Les périodes de prélèvements pour les eaux souterraines sont restées les mêmes que les années précédentes, reflétant les différentes situations des niveaux d'eaux souterraines, soit : **avril**, **juin**, **octobre** et **décembre**.

- Organisation des prélèvements :

Département	***Opérateurs***
ALLIER	ESU : agents du Conseil Général de l'Allier (BDQE) ESO : DREAL Auvergne
HAUTE-LOIRE	ESU : agents du Conseil Général de la Haute-Loire
CANTAL	ESU : agents du Conseil Général du Cantal et agents de la FDGDON du Cantal (en prestation pour la FREDON)
PUY-DE-DOME	ESU et ESO : agents de la FREDON Auvergne + DREAL pour un point ESO + laboratoire pour les point ESU du RCO

- Molécules recherchées :

A partir de 2008, la liste des molécules recherchées a été calée sur la liste imposée pour le Contrôle Opérationnel de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne puisqu'une partie importante des stations de prélèvement PHYT'EAUVERGNE sont intégrées au RCO. Cette liste contient l'ensemble des molécules les plus susceptibles d'être détectées dans les eaux de la région (d'après l'étude SIRIS 2005). En 2010, afin de compléter les éléments de SIRIS 2005, des molécules supplémentaires ont été intégrées à la liste des molécules à rechercher (en particulier des herbicides supplémentaires utilisés sur céréales à paille ou maïs et préconisés par les instituts techniques et les chambres d'agriculture). La demande de recherches concerne une liste de 177 molécules différentes.

Après appel à concurrence des 5 laboratoires d'analyse spécialisés dans la recherche de matières actives phytosanitaires en France (accrédités COFRAC pour la majorité des molécules à rechercher), le laboratoire Carso de Lyon a été retenu pour réaliser les analyses au cours de l'année 2013. Il a recherché en routine 413 molécules supplémentaires qui n'étaient pas demandées dans le cahier des charges (soit un total de 590 molécules recherchées dans chaque prélèvement). A noter que la quasi totalité des molécules supplémentaires recherchées en routine par le laboratoire ont une très faible probabilité d'être quantifiées dans les eaux de la région Auvergne (molécules interdites depuis très longtemps ou molécules pas utilisées dans la région).

Résultats obtenus

Tous les secteurs de l'Auvergne demeurent concernés par la pollution de l'eau par les pesticides (Cf. graphiques en annexe 1).

Eaux superficielles

Aucun bassin versant suivi au cours de l'année 2013 (5 ou 7 prélèvements effectués) n'a été exempt de contamination par les pesticides. Sur les 64 bassins versants suivis en 2013, environ 10% ont présenté, à chaque prélèvement, au moins une quantification à une concentration supérieure à 0,1 µg/L. Ce sont les bassins versants situés en zones d'élevage avec une faible densité d'urbanisation qui présentent le moins de contaminations, toujours à de faibles concentrations. A l'inverse, les bassins versants en grande partie occupés par des cultures et/ou des secteurs urbanisés présentent le plus de contaminations avec, dans la très grande majorité des cas, des concentrations dépassant 0,1 µg/L. Le nombre de quantifications en 2013 est du même ordre que celui de 2012. En 2013, comme pour les années précédentes, plus de 80 % des quantifications de pesticides dans les rivières d'Auvergne sont des herbicides (ou métabolites d'herbicides).

Eaux souterraines

En 2013, comme pour les années précédentes, les eaux souterraines ont présenté globalement beaucoup moins de quantification de pesticides que pour les eaux superficielles. Les concentrations sont aussi le plus souvent inférieures à celles relevées en eaux superficielles (toutes inférieures à 2 µg/L en 2013). D'une manière générale, les eaux souterraines sont, en effet, moins sensibles aux transferts de pesticides du fait de leur profondeur (temps d'infiltration important favorable à une dégradation des matières actives phytosanitaires dans le sol). Même les nappes alluviales, qui sont pourtant très influencées par les eaux de la rivière et à renouvellement annuel sont pour l'instant peu impactées.

Usages des molécules quantifiées

Sur l'ensemble des prélèvements effectués en 2013 (globalement comme les années précédentes) :

- environ 90% des pesticides quantifiés sont des herbicides,
- une quantification sur deux concerne un pesticide à usage agricole,
- une quantification sur deux concerne un pesticide à usages multiples (entretien des voies de communication et des espaces urbanisés, traitements par les particuliers ou usage agricole).

Perspectives

Le réseau PHYT'EAUVERGNE doit se poursuivre dans le temps afin d'observer l'évolution des contaminations des eaux par les produits phytosanitaires, et cela en complémentarité avec les autres réseaux existants. Il permet de disposer d'un suivi dans la durée de la qualité des eaux de la région et d'identifier les actions prioritaires à mettre en place pour réduire les pollutions éventuelles. Il permet aussi d'observer les améliorations de qualité d'eau en fonction des évolutions de pratiques phytosanitaires et des actions réalisées sur chaque territoire. Les nouvelles exigences du Réseau de Contrôle Opérationnel concernant l'accréditation nécessaire des structures réalisant les prélèvements imposera à l'avenir des modifications d'organisation du réseau. Le réseau PHYT'EAUVERGNE sera d'autant plus important pour compléter le suivi souhaité par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Mise en forme et diffusion des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires

Historique Depuis 2001, chaque année, une brochure de synthèse des analyses du réseau PHYT'EAUVERGNE (ainsi que les autres réseaux disposant d'analyses pesticides sur les eaux) est éditée afin de diffuser ces informations sur la qualité des eaux de la région auprès des membres du groupe PHYT'EAUVERGNE. Par ailleurs, un module de consultation a été créé en 2009 afin d'accéder à l'intégralité des analyses sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE. Ces outils de diffusion des données doivent être mis à jour chaque année.

Enjeux

- **Informer l'ensemble des acteurs régionaux concernés par la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires** sur l'état et l'évolution de la qualité des eaux de la région Auvergne ;
- **Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public** sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires ;
- **Répondre à une demande de mise à disposition auprès des acteurs locaux** de l'ensemble des résultats d'analyse du réseau PHYT'EAUVERGNE.

Objectifs de l'action

- **Diffuser auprès des acteurs régionaux et du grand public** l'ensemble des résultats de qualité d'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires de la région Auvergne **;**
- Mettre à disposition les **données régulièrement mises à jour** grâce à des outils synthétiques et ergonomiques ;
- Proposer différents niveaux de lecture de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires : **échelles régionale et départementale** ainsi que **pour chaque bassin versant** et pour chaque station de prélèvement.

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus en 2013

Réalisation et diffusion de la brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2012 »

Une brochure « Qualité des eaux en Auvergne 2012 » seulement sur les résultats de 2012 a été réalisée cette année (ans la mesure où une brochure complète d'interprétation de l'ensemble des données disponibles sur la période 2004-2012 en Auvergne sera éditée prochainement) Comme pour les années précédentes, la FREDON Auvergne a compilé les résultats d'analyse et les a mis en forme pour rédiger la brochure des résultats 2012. Cette dernière a ensuite été soumise à discussion et validation par le sous-groupe « Pollution des eaux ». Sur 4 pages, les éléments suivants sont présentés :

- des graphiques par bassin versant permettant d'affiner la vision régionale sur l'année 2012
- une répartition des quantifications en fonction des différents types d'usage de matières actives ;
- un bilan détaillé des molécules les plus souvent quantifiées sur 2012 ;
- une synthèse des résultats disponibles en 2012 sur les eaux souterraines.

Cette brochure a été éditée et envoyée en juin 2013 par courrier à l'ensemble des 140 membres du groupe plénier de PHYT'EAUVERGNE (Cf. liste au dos du présent rapport). Elle est aussi consultable sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Qualité de l'eau » et à la rubrique « Les publications ».

Réalisation de la brochure d'interprétation complète des résultats d'analyse sur les eaux en Auvergne sur la période 2004-2012

Le groupe PHYT'EAUVERGNE, sous l'impulsion de la DREAL Auvergne, a souhaité que soit réalisé un bilan complet des données existantes en matière de qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne sur la période 2004-2012. Ce travail a pour but de collecter et de compiler l'ensemble des données disponibles (PHYT'EAUVERGNE, les différents réseaux des Agences de l'Eau, les données du contrôle sanitaires,…) afin d'effectuer une interprétation plus complète sur une période importante. Une part importante de ce travail a été menée en 2013 mais compte-tenu de la masse et de la très grande disparité des données, la synthèse n'a pas pu être terminée fin 2013. La finalisation et la diffusion de ce travail sont prévus en juin 2014.

Module de consultation des résultats d'analyse sur le site Internet

Le module complet de présentation des résultats d'analyse est en ligne depuis fin juin 2009 sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE - rubrique « Qualité de l'eau ». Il permet d'avoir accès à l'ensemble des résultats d'analyses de pesticides des différents réseaux (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne) sous forme de cartes dynamiques et de fiches synthétiques pour chaque station de prélèvement. La mise à jour des données est réalisée de la façon suivante :

- Mise en forme des données pour la création de l'ensemble des cartes dynamiques régionales :
- Mise en forme et rédaction des fiches de synthèse pour chaque station de prélèvement

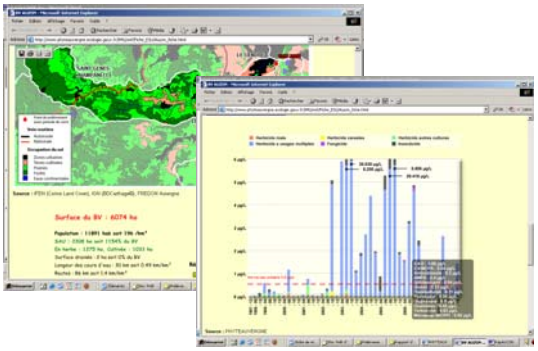

Perspectives La brochure de synthèse des résultats d'analyse et le module de présentation des résultats d'analyses devront être mis à jour chaque année en intégrant les données de l'année précédente (PHYT'EAUVERGNE, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Adour Garonne, Contrôle Sanitaire). Les éventuelles remarques supplémentaires qui pourraient être émises par les lecteurs de la brochure et les utilisateurs du site Internet seront prises en compte afin d'améliorer au mieux la diffusion des résultats d'analyse de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires.

AXE 2 :

Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires

Charte d'engagement des communes de la région sur l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires : Charte d'entretien des espaces publics

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information des communes de la région Auvergne ont été réalisées dans le cadre du groupe PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Afin d'apporter un soutien technique auprès des communes souhaitant poursuivre leur effort de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires et de valoriser leur démarche et leurs expériences techniques, le Comité de Pilotage Technique et Scientifique de PHYT'EAUVERGNE a décidé de mettre en place une charte d'engagement des communes de la région Auvergne. Après un bilan des chartes déjà existantes, il a été décidé d'adopter la charte de Basse Normandie. Les adaptations et les modalités de mise en œuvre de cette charte pour la région Auvergne ont été validées fin 2010. La Charte a été mise en place pour la première année en 2011 sur 20 communes de la région et a continué à se déployer sur les différents territoires d'Auvergne les années suivantes.

Enjeux

- **Amélioration des pratiques d'entretien des espaces urbanisés** ;
- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones urbanisées ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones urbanisées**.**

Objectifs de l'action 2013

L'objectif de l'action 2013 était de mettre en œuvre la charte d'entretien des espaces publics auprès de **18 communes supplémentaires de la région** et de permettre une **démultiplication de la charte dans des territoires prioritaires** comportant un contrat territorial. Cette charte est un outil qui permet de :

- Inviter les collectivités de la région à s'engager dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Soutenir techniquement les collectivités engagées
- Valoriser les initiatives des collectivités en matière de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires
- Diffuser les techniques mises en place par les collectivités engagées pour réduire l'usage de produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre en 2013

La mise en place de la charte d'entretien des espaces publics dans les communes a nécessité les étapes suivantes (plaquette de présentation de la charte en annexe 2) :

- **Prise de contact avec les communes**, notamment celles qui étaient présentes lors des premières et deuxièmes rencontres régionales « moins de désherbants sur votre communes » réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE en 2006 et 2010 et celles qui avaient présenté un intérêt pour la démarche de mise en place de la charte en 2011 et 2012.
- **Présentation détaillée de la charte** à chacune des communes intéressées, si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques. Mise à disposition des communes d'un modèle de délibération pour matérialiser leur engagement, lors du conseil municipal.
- **Audit des pratiques** de chacune des communes signataires
- **Formation des agents** municipaux sur la bonne utilisation des produits phytosanitaires dans leur commune (réglementation, choix des produits, réglage du matériel, calcul de la dose, techniques alternatives…) et **discussion des propositions techniques faites par la FREDON** avec les agents
- **Présentation orale du compte-rendu,** si possible en présence du Maire, de tous les élus concernés et du responsable des services techniques : Phase de **validation des propositions techniques faites par la FREDON**
- **Rédaction d'un compte-rendu** de l'audit, fourni à la commune
- Création, rédaction et diffusion auprès des communes signataires d'**outils de communication auprès des particuliers** (articles, panneaux,…)
- Réalisation des **contre-visites de 15 communes** étant en mesure de prétendre à la labellisation en novembre 2013 afin de vérifier le respect de leurs engagements, rédaction des dossiers de labellisation
- Organisation de la **réunion du comité de labellisation** le 5 novembre 2013 et présentation des dossiers de labellisation
- Organisation et réalisation de la **remise officielle des labels** (le 28 novembre 2013 à la Roche Blanche (63))
- **Communication sur la charte au cours de différents événements** (manifestations locales, conférences de presse, labellisation officielle,…), et sur le site Internet du groupe PHYT'EAUVERGNE.

A noter qu'un accompagnement similaire a été réalisé auprès de communes supplémentaires dans le cadre de contrats territoriaux intégrant le volet « pesticides » (bassins versants de la Veyre, de l'Auzon et territoire de Clermont-Communauté).

Résultats obtenus

A la fin de l'année 2013, 86 communes étaient engagées dans la charte d'entretien des espaces publics en Auvergne (liste en annexe 3) ; ce qui **concerne plus de 40% de la population auvergnate** :

- niveau 1 « traiter mieux » : 38 communes
- niveau 2 « traiter moins » : 42 communes et 1 communauté de communes
- niveau 3 « ne plus traiter chimiquement » : 5 communes

19 communes avaient déjà été labellisées en juin 2012. **En novembre 2013, 14 communes ont été labellisées** :

- 11 communes au niveau 1 – « Traiter mieux » (amélioration des pratiques phytosanitaires)
- 3 communes au niveau 2 – « Traiter moins » (ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones à risque fort pour l'eau)

L'objectif fixé d'accompagner 18 communes en 2013 sur la région a été respecté (en dehors des contrats territoriaux). A noter que 22 communes supplémentaires se sont engagées en 2013 dans le cadre d'un contrat territorial.

Toutes les communes labellisées, quelque soit le niveau de labellisation ont fait un **effort important de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires**. Elles ont toutes rempli leur engagement de communiquer auprès de leurs administrés afin de leur faire accepter plus de végétation spontanée et les inviter à réduire, eux aussi, leur utilisation des produits phytosanitaires.

Un effort de **communication et de valorisation** de la charte auprès du grand public a été réalisé au cours de l'année 2013, notamment suite à la cérémonie de labellisation qui a eu lieu le 28 novembre 2013. De nombreux articles de presse ont été édités dans les journaux locaux. Des agents de la FREDON ont participé à des émissions de radios locales. Quelques articles et émissions de radio et télé sont disponibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la page dédiée à la Charte d'entretien des espaces publics.

Une **vidéo** d'une dizaine de minutes a aussi été réalisée par la FREDON Auvergne dans le cadre d'une action de communication Ecophyto (diffusion à partir de juin 2013) : « Réduire l'usage de produits phytosanitaires - Exemples de deux communes engagées dans la démarche ». Cette vidéo s'appuie notamment sur le témoignage d'élus et d'agents techniques de deux communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics. Elle est disponible sur différents sites Internet (notamment sur Youtube : près de 700 lectures sur le second semestre 2013). Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) a par ailleurs demandé aux structures intervenant pour lui dans les formations Certiphyto des agents des collectivités de diffuser cette vidéo lors de chaque formation.

Le **site Internet national dédié** à la Charte d'entretien des espaces publics a aussi été réalisé par la FREDON Auvergne sur les fonds de la FREDON France : www.entretien-espaces-publics.fr . Il est opérationnel depuis juin 2013. Il permet de disposer d'une présentation et d'informations techniques pour chaque commune engagée dans la Charte d'entretien des espaces publics en France.

Perspectives

La charte d'entretien des espaces publics est un outil qui doit être valorisé sur la durée. Il est prévu d'accompagner à nouveau une vingtaine de communes en 2014 à l'échelle régionale. D'autres porteurs de contrats territoriaux supplémentaires intégrant le volet « pesticides » se sont montrés intéressés pour démultiplier la Charte à l'attention des communes de leur territoire (Bassins versants du Lembronnet, de la Sioule Aval et de la Bouble, Aires d'Alimentation des Captages prioritaires de l'Allier notamment). Les engagements éventuels de ces communes supplémentaires sur ces territoires viendront continuer d'amplifier la dynamique de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires des communes de la région.
Les perspectives d'application de la loi « Labbé » du 6 février 2014, qui consiste notamment en une interdiction faite aux personnes publiques d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, de forêts et de promenades à partir du 1er janvier 2020, invite à dès à présent les communes à s'engager dans une démarche progressive de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. L'accompagnement proposé dans le cadre de la Charte d'entretien des espaces publics correspond à cet

Charte des jardineries « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information ont été réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions liées à l'utilisation de produits phytosanitaires en zone non agricole.

La FREDON Auvergne a adapté en 2011 la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » qui a été développée en région Champagne Ardenne. Cette charte s'adresse aux jardineries distributrices de produits phytosanitaires auprès des particuliers. Les jardineries signataires de cette charte s'engagent notamment à proposer à leurs clients des alternatives aux traitements chimiques et à communiquer sur les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires.

Cette charte adaptée à la région Auvergne a démarré concrètement dans 8 jardineries pilotes au printemps 2012. L'opération a été étendue en 2013 à 34 jardineries et Libres Services Agricoles de la région.

Enjeux

- **Sensibilisation des jardiniers amateurs** sur les risques liés aux produits phytosanitaires pour la santé et l'environnement ;
- **Réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires en zones non agricoles ;
- **Réduction de la pollution des eaux** par les produits phytosanitaires utilisés en zones non agricoles**.**

Objectifs de l'action 2013

L'objectif de l'action 2013 était de **proposer cette charte d'engagement** à un maximum de jardineries sur la région Auvergne :

- Proposer au plus grand nombre de jardineries de la région de s'engager dans une démarche de réduction de produits phytosanitaires : mise en vente de techniques alternatives, et orientation du conseil pour sensibiliser le particulier à cette problématique
- Soutenir techniquement les jardineries engagées (formation, mise à disposition de fiches conseil…)
- Valoriser les jardineries engagées (communication dans la presse locale…)

Moyens mis en œuvre en 2013

Afin de mettre en place la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des 34 jardineries signataires en Auvergne en 2013 (liste des jardineries en annexe 4), les étapes suivantes ont été respectées :

- Rencontre des directeurs des jardineries intéressés par la démarche, visite des magasins et signature de la charte par les **26 jardineries supplémentaires en 2013**
- Organisation de **trois sessions de formation** d'une journée, pour les vendeurs des jardineries signataires, sur les enjeux liés à l'utilisation des pesticides et sur les techniques alternatives (formations réalisées les 5, 20 et 22 février 2013 - programme en annexe 5)
- Mise en page d'une 10ème fiche conseil sur les **associations de plantes** (annexe 6), édition et distribution des outils de communication aux magasins signataires
- Propositions régulières aux jardineries de diffusion de « **messages du moment** » pour mettre en valeur en magasin des solutions alternatives adaptées à chaque période concernée
- **Communication** sur la charte des jardineries par le biais des partenaires du projet, et auprès de la presse locale (liste des communications liées à la charte en annexe 7)
- Construction de l'ébauche d'un **site internet national** de la charte
- Proposition d'un questionnaire d'**enquêtes mystères** aux partenaires du projet pour réaliser les enquêtes entre juin et octobre 2013 et réalisation d'une partie importante des enquêtes mystères
- Visite de l'ensemble des magasins signataires pour un **bilan intermédiaire**
- Organisation d'une **réunion bilan** de l'année 2013 avec les jardineries pilotes et le comité de pilotage du projet
- Contact de l'ensemble des jardineries de la région pour leur proposer la charte pour la saison 2014

Résultats obtenus

La charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » a montré de bons **résultats au niveau des magasins signataires**, tant au niveau de l'affichage des outils mis à disposition, que par le conseil (davantage de conseils d'alternatives par rapport aux enquêtes de 2012).
Les jardineries engagées ressentent globalement une demande croissante de solutions alternatives aux produits phytosanitaires de la part d'une partie des jardiniers amateurs .
Les responsables des points de vente sont volontaires pour poursuivre la démarche. Tous les points de vente signataires en 2013 poursuivent leur engagement en 2014.

Perspectives

Pour la **saison 2014**, la charte sera étendue à un total de **41 jardineries en Auvergne, dont 7 nouveaux points de vente**. Les différentes étapes réalisées en 2013 seront reconduites. Les termes abordés lors de la formation seront complémentaires des formations 2013. Le volet « communication » par la FREDON Auvergne sera renforcé. L'engagement dans la charte des jardinerie est un moyen de mieux accompagner les jardiniers amateurs vers l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires prévue en 2022 (loi Labbé du 6 février 2014).

Accompagnement technique des gestionnaires d'établissements d'enseignement pour une réduction de leur utilisation de produits phytosanitaires

Historique Depuis 2004, de nombreuses actions de sensibilisation et d'information des communes de la région Auvergne ont été réalisées dans le cadre de PHYT'EAUVERGNE pour réduire les pollutions et les risques pour le public liées à leur utilisation de produits phytosanitaires. Les communes ont la charge de l'entretien des écoles primaires. Ces espaces accueillant un public sensible ont donc pu bénéficier de la démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires entreprise par un grand nombre de communes de la région. L'entretien des établissements d'enseignement secondaire (collèges, lycées) sont à la charge respectivement des conseils généraux et du conseil régional. Il est aussi nécessaire dans ces lieux accueillant un public sensible de mettre en place une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires.

Enjeux

- **Amélioration et réduction d'utilisation** de produits phytosanitaires dans les établissements d'enseignement secondaire ;
- **Réduction des risques de pollution des eaux** et des risques pour les élèves vis-à-vis des produits phytosanitaires utilisés dans les établissements d'enseignement secondaire **.**

Objectifs de l'action 2013

- **Soutenir techniquement** les Conseils Généraux et le Conseil Régional vers une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaires dans les établissements d'enseignement ;
- **Sensibiliser l'ensemble des établissements d'enseignement** sur les solutions permettant de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour leur entretien.

Moyens mis en œuvre en 2013

L'opération en 2013 a consisté à apporter un soutien technique auprès de l'ensemble des agents en charge de l'aménagement et de l'entretien des établissements d'enseignement de la région Auvergne selon plusieurs étapes :

1. réalisation, à titre pilote, d'audits des pratiques d'entretien de 3 établissements d'enseignement volontaires (1 collège dans chacun des départements 03, 63, 15), accompagné de conseils pour améliorer et réduire l'usage de produits phytosanitaires
   Les diagnostics des pratiques phytosanitaires ont été réalisés selon le calendrier suivant :
   - collège de l'Oradou (63, Clermont-Ferrand) réalisé le 02/07/2013,
   - collège Emile Mâle (03, Commentry) réalisé le 09/07/2013
   - collège Georges Pompidou (15, Condat) réalisé le 27/07/2013

   ces diagnostics furent accompagnés de conseils pour l'amélioration des pratiques d'entretien phytosanitaire.
2. Bilan des audits réalisés sur les établissements pilotes
3. Envoi du rapport d'audit à chacun des gestionnaires de collèges pilotes
4. organisation et réalisation d'une rencontre régionale pour partager les résultats techniques avec l'ensemble des agents de la région concernés par l'entretien des établissements d'enseignement :
   - rappels sur la réglementation et les bonnes pratiques d'utilisation de produits phytosanitaires
   - bilan des audits réalisés sur les établissements pilotes
   - solutions techniques pour réduire l'usage de produits phytosanitaires adaptées aux établissements d'enseignement

Compte-tenu des contraintes d'emploi du temps des agents en charge de l'entretien des collèges, cette rencontre régionale n'a pas pu être calée fin 2013. Elle a été réalisée le 3 mars 2014 au Collège Marc BLOCH à Cournon d'Auvergne (63). Les agents d'entretien des collèges et des lycées de la région Auvergne ainsi que leurs gestionnaires ont été invités. Le programme de la rencontre technique était le suivant :

- Rappels sur la réglementation et les bonnes pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires (en particulier les désherbants chimiques)
- Bilan des audits réalisés sur 3 établissements pilotes de la région accompagné de conseils pour améliorer et réduire l'usage de produits phytosanitaires.
- Echanges sur les solutions techniques permettant de réduire l'usage de produits phytosanitaires adaptées aux établissements d'enseignement (à la fin : démonstration en extérieur de petits matériels de désherbage alternatif).

Résultats obtenus

Le bilan technique des pratiques phytosanitaires réalisés sur 3 collèges pilotes de la région ainsi que les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de partage permettent d'identifier les différents types d'améliorations à apporter pour l'entretien des collèges et des lycées :

- Les quantités de produits utilisés sont restreintes (de l'ordre de quelques litres par an et par établissement) avec quasi-exclusivement des herbicides mais sur des espaces recevant un public sensible (élèves)
- Les connaissances des agents en terme de bonnes pratiques phytosanitaires sont partielles (de plus, peu ou pas d'agents ont le Certiphyto)
- Les décisions en termes de mode d'entretien sont difficiles à prendre : les agents en charge de l'entretien sont des agents du Conseil Général (pour les collèges) ou du Conseil Régional (pour les lycée) alors que les gestionnaires d'établissement sont des agents de l'Etat
- Les moyens financiers permettant d'envisager de se passer de produits phytosanitaires sont faibles
- La communication auprès des élèves et des parents d'élèves sera importante pour envisager des changements de pratiques d'entretien (pour une meilleure acceptation de la végétation spontanée)

La réunion a seulement rassemblé une quarantaine de participants sur environ 400 agents des conseils généraux et du conseil régional. Même si le sujet les intéresse, il semble difficile de toucher un grand nombre d'agents d'entretien des collèges et lycées par le biais d'une réunion. Les agents en charge de la gestion du personnel dans les conseils généraux ont diffusé par mail les supports de présentation aux différents agents des collèges. Il sont aussi accessibles sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE (rubrique « Action du Groupe » > « Communication-Formation »).

Perspectives

La sensibilisation et l'information des agents en charge de l'entretien des collèges et lycées doivent se poursuivre, avec notamment des réunions sur des plus petits territoires prévue en 2014 sur l'Allier. La formation Certiphyto qui est obligatoire pour les agents sera aussi un moyen de faire s'améliorer les pratiques phytosanitaires.

AXE 3 :

Communiquer, sensibiliser

Diffusion d'un visuel de communication « Ensemble, réduisons les pesticides ! » à destination du grand public

Historique

Afin d'accroître la sensibilisation des particuliers sur la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires en Zones Non Agricoles, la FREDON Auvergne a créé en 2011 un panneau « Ensemble, réduisons les pesticides » et l'a diffusé, en partenariat avec le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) auprès des particuliers du bassin versant de l'Auzon. Le particulier qui affiche ce panneau à son portail encourage ses élus à envisager des alternatives au désherbage chimique dans sa commune. Pour cela, il s'engage à accepter davantage la végétation spontanée dans sa commune, et participe en s'engageant lui aussi à apprendre à se passer de pesticides dans son espace privé.

La distribution des panneaux et autocollants sur le territoire pilote de l'Auzon ayant montré des résultats intéressants, tant en termes d'affichage par les particuliers, qu'en termes d'appropriation de l'outil par les élus, il a été entrepris en 2013 de proposer la diffusion de l'autocollant à l'ensemble des communes engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires.

Enjeux

- **Sensibiliser le grand public** sur les enjeux des produits phytosanitaires sur l'environnement
- **Communiquer sur les bonnes pratiques phytosanitaires** du particulier
- **Mobiliser la population pour encourager** les bonnes pratiques phytosanitaires de sa commune

Objectifs de l'action en 2013

Les objectifs de l'action en 2013 étaient de :

- **Développer la diffusion du message auprès de collectivités** engagées **sur la région Auvergne**.
- Communiquer sur l'opération auprès des collectivités et des particuliers.

Moyens mis en œuvre en 2013

- **Proposition de l'outil** aux collectivités et gestionnaires de territoires engagés dans une démarche de réduction d'utilisation de produits phytosanitaire. Le visuel a été envoyé par mail à toutes les communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics. Il a été présenté lors des différentes rencontres avec les élus des collectivités concernées (journées techniques, présentations de la charte d'entretien des espaces publics, conférences,…).
- **Mise en forme et adaptation des visuels** (logo, couleur, forme,…) pour chacune des collectivités engagées
- **Accompagnement à la diffusion du visuel** par les collectivités engagées

Résultats obtenus

En 2013, **9 collectivités** ont demandé à disposer du visuel personnalisé pour leur collectivité, afin d'éditer les autocollants et de les diffuser à leurs habitants, via le bulletin communal, lors de manifestations, ou en libre service en mairie… :

- Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon pour une diffusion sur l'ensemble des territoires des bassins versants de la Veyre et de l'Auzon (23 communes concernées)
- Clermont Communauté sur les 21 communes du territoire
- Commune de Riom,
- Commune d'Ambert,
- Commune de Brassac les Mines,
- Commune d'Arpajon sur Cère,
- Commune de Saint Germain l'Herm,
- Commune de Murat,
- Commune de Sauxillanges

Les collectivités engagées considèrent cet outil comme un moyen de communiquer sur les efforts réalisés pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics.

Perspectives

- Réaliser un bilan auprès des collectivités participantes pour évaluer l'intérêt du grand public pour cet outil (diffusion des autocollants, installation devant le domicile…)
- Poursuivre le déploiement de l'outil à l'échelle régionale
- Créer et tester la diffusion d'un nouveau visuel adapté aux particuliers dont la commune n'est pas engagée dans la démarche.

AXE 4 :

Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région – Bilan de l'opération 2013

Historique Les acteurs locaux en charge de démarches territoriales sur la région Auvergne commencent à intégrer dans leurs travaux, lorsqu'ils sont confrontés à ce problème de pollution, la problématique « phytosanitaires ». Les compétences techniques nécessaires à une bonne compréhension de ce sujet complexe ne sont pas toujours disponibles dans les structures porteuses de démarches territoriales. De même, une expertise technique peut s'avérer nécessaire dans le cadre de la mise en place de la procédure de préservation des zones de captages prioritaires « Grenelle ».

Aussi, le Groupe PHYT'EAUVERGNE a décidé qu'à partir de 2008, la FREDON Auvergne apporterait, dans le cadre des actions du Groupe, une expertise technique auprès des acteurs locaux en charge de démarches territoriales. Cette expertise s'étend aussi depuis 2011 aux secteurs des captages prioritaires « Grenelle ».

Enjeux

Efficacité de la prise en charge de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires par les acteurs en charge d'une démarche territoriale et dans le cadre de la procédure de préservation de la qualité des eaux des captages prioritaires « Grenelle », dont les conditions nécessaires sont les suivantes :

- l'intégration des éléments techniques nécessaires dans les démarches territoriales concernées.
- La validation des conclusions des diagnostics phytosanitaires sur les territoires concernés
- La mise en place, sur les territoires concernés, des actions adaptées à la réduction de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- La cohérence avec les actions mises en place par PHYT'EAUVERGNE au niveau régional (notamment le réseau de surveillance de la qualité des eaux).

Objectifs de l'action

- **Mettre à disposition l'expertise technique acquise** dans le cadre des actions de PHYT'EAUVERGNE ;
- **Soutenir techniquement** les acteurs en charge d'une démarche territoriale ou d'une procédure de préservation des captages prioritaires « Grenelle ».
- **Recueillir les données** acquises dans le cadre des actions territoriales et les **intégrer aux bilans régionaux** de PHYT'EAUVERGNE

Moyens mis en œuvre

L'apport d'expertise technique a toujours fait suite à une demande de la part d'un organisme en charge d'une démarche territoriale sur la région Auvergne ou d'agents de l'Etat pour ce qui concerne la procédure de préservation des captages « Grenelle ». Un agent de la FREDON Auvergne a assuré l'apport d'expertise technique sur la problématique de contamination des eaux par les produits phytosanitaires. Ce travail s'est effectué, entre autres, par les actions suivantes :

- **participation aux réunions de comité de pilotage** relatif à chaque démarche territoriale ;
- soutien technique pour la mise en place de réseaux spécifiques et pour **l'interprétation des analyses** sur les territoires concernés ;
- **validation des conclusions des diagnostics** phytosanitaires des territoires concernés ;
- soutien technique pour le **choix d'actions à mettre en place** sur les territoires concernés.

Résultats obtenus en 2013

Le récapitulatif complet des apports d'expertise en 2013 est présenté dans le tableau fourni en annexe 8.
Cet apport d'expertise a concerné **13 démarches territoriales différentes** sur la région Auvergne. **32 interventions** ont été réalisées de la façon suivante :

- réponses à des questions techniques par mail, par téléphone ou sur place,
- participation à des réunions techniques.

Les organismes qui **ont sollicité cette expertise en 2013** sont les suivants :

- Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon
- SICALA
- Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier
- Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier
- Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé
- Clermont Communauté
- SIVOM de la Région d'Issoire
- SMAT Sioule
- Communauté de communes de la Vallée de l'Ance
- Communauté de communes du Pays de Sauxillanges
- Syndicat de Gestion des eaux de l'Alagon
- Etablissement Public Loire
- Comité d'Experts Ecophyto – Action 21

Perspectives

Lors du lancement de cette opération début 2008, il était prévu de mettre à disposition dans la durée une « permanence » d'expertise technique à l'attention des acteurs en charge d'une démarche territoriale sur le thème de la pollution de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires. Il conviendra donc de poursuivre ce travail d'expertise apportée à la demande des structures porteuses des démarches territoriales de la région.

Soutien à l'animation

Animation de PHYT'EAUVERGNE – Bilan de l'opération 2013

Historique Depuis 1997, la co-animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE est assurée par la DRAAF Auvergne et la DREAL Auvergne. Un soutien à l'animation est par ailleurs assuré par la FREDON Auvergne.

Enjeux

- **Prise de conscience**, par tous les publics cibles concernés (agriculteurs, collectivités territoriales, jardiniers amateurs, entreprises…) de la problématique de **pollution des eaux par les produits phytosanitaires**
- **Prise en compte, au niveau régional, par les porteurs de projet, de la problématique** de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Valorisation des résultats et informations** obtenus dans le cadre des actions du groupe PHYT'EAUVERGNE

Objectifs de l'action

- **Sensibiliser et communiquer auprès des acteurs régionaux et auprès du grand public** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires
- **Mettre à la disposition du plus grand nombre les résultats et références (à jour), obtenus** dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- Favoriser la **vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE** par l'animation des différents comités de pilotage : **lieux d'échanges et de concertations** sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre et résultats obtenus

En 2013, le soutien à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE a concerné les missions suivantes :

1. Secrétariat de PHYT'EAUVERGNE

- l'organisation matérielle des réunions liées au Groupe PHYT'EAUVERGNE (réservation de salles, feuille de présence…),
- la dactylographie, l'édition et la mise sous pli des courriers et comptes-rendus des réunions du Groupe PHYT'EAUVERGNE,
- l'archivage des courriers liés à l'activité de PHYT'EAUVERGNE,

2. Participation à l'animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE

- préparation des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- présentations des actions et participation à l'animation lors des réunions des comités de pilotage de PHYT'EAUVERGNE
- suivi de l'avancement des groupes de travail de PHYT'EAUVERGNE
- propositions sur les orientations du Groupe PHYT'EAUVERGNE
- coordination, réalisation et gestion des dossiers financiers relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE

3. Gestion et mises à jour du site Internet du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Ce point fait l'objet d'un bilan spécifique dans la fiche synthétique suivante.

4. Soutien technique lors de demandes de données par des tiers

La FREDON Auvergne apporte un soutien technique à la DRAAF-SRAL et à la DREAL. Elle aide à la mise en forme de documents techniques relatifs aux actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE (résultats d'analyse, informations cartographiques…) pour diffusion à des tiers lors de demandes spécifiques.

5. Rédaction, mise en forme, édition et diffusion du Rapport d'Activité du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Le rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE est rédigé chaque année afin de rendre compte de l'ensemble des activités réalisées par le Groupe au cours de l'année passée. Il est disponible pour l'ensemble des partenaires techniques et financiers du Groupe. Le rapport d'activité 2012 a été édité et envoyé à l'ensemble des membres du Groupe Plénier de PHYT'EAUVERGNE (soit plus de 140 correspondants). Il est, par ailleurs, consultable par tous sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE à la rubrique « Les publications ».

6. Apport d'expertise auprès d'acteurs locaux

Tout au long de l'année 2013, différents organismes (professionnels agricoles, agriculteurs, collectivités locales, syndicats d'eau,…) ont sollicité les représentants du Groupe PHYT'EAUVERGNE pour des demandes de soutiens techniques spécifiques et ponctuels. La DRAAF-SRAL, la DREAL Auvergne et la FREDON Auvergne ont répondu, dans la limite de leurs contraintes de temps, à l'ensemble de ces demandes.

7. Interventions dans les établissements de formation agricole et environnementale

Depuis 2005, les interventions se sont **déroulées au sein des établissements de formation** (formations post bac). Elles ont toujours fait **suite à une demande de la part des enseignants concernés** par la problématique. Elles s'intégraient, par conséquent, dans le cadre du programme de formation et ont été réalisées en collaboration avec les enseignants concernés. L'intervenant était un chargé d'étude de la FREDON Auvergne. L'ensemble des informations diffusées lors des interventions s'appuyait sur les connaissances acquises jusqu'alors par le Groupe PHYT'EAUVERGNE. Lors des interventions, l'intervenant a laissé une place importante aux échanges avec les élèves. Les éléments présentés sont :

- le groupe PHYT'EAUVERGNE
- rappels concernant la réglementation et l'utilisation des produits phytosanitaires
- qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires
- modes de transfert des produits phytosanitaires vers la ressource en eau
- solutions techniques permettant de réduire les risques de pollution
- les démarches territoriales pour réduire les pollutions

En 2013, 5 interventions différentes ont été réalisées : VetAgro Sup- options « Productions Végétales » 2ème année (3h30) et 3ème année (3h30) ; Licences Pro « Expertise Agro-environnementale et conduite de projet » d'Aurillac (3h00) ; Licences Pro « Gestion durable des ressources en agriculture » de Marmilhat (2 fois 4h00), BTS « Productions Végétales » du Breuil sur Couze.

Perspectives La vie du Groupe PHYT'EAUVERGNE, lieu d'échanges et de concertations sur la problématique de pollution des eaux par les produits phytosanitaires, passe par la poursuite du travail d'animation.

Site Internet de PHYT'EAUVERGNE **www.phyteauvergne.fr** en 2013

Historique Le site Internet de PHYT'EAUVERGNE existe depuis 2004. Suite à la modification du site vers sa version actuelle sous SPIP en décembre 2006, puis à sa mise en ligne en mars 2007, le site connaît depuis cette date des mises à jour régulières par l'ajout de nouveaux articles en relation avec les activités menées par le Groupe.

Enjeux

- **Sensibiliser les acteurs locaux et le grand public** sur la qualité des eaux de la région Auvergne vis-à-vis des produits phytosanitaires **;**
- **Mettre à disposition** de ce public l'ensemble des **travaux du Groupe** PHYT'EAUVERGNE et apporter un **soutien technique** à tous les organismes susceptibles d'utiliser des produits phytosanitaires ou des méthodes alternatives à celles-ci.

Objectifs de l'action

- **Diffuser** auprès des acteurs locaux et du grand public **l'ensemble des résultats des travaux** menés par le Groupe PHYT'EAUVERGNE ;
- **Vulgariser l'information technique** pour qu'elle soit accessible au plus grand nombre
- Mettre à disposition **des conseils pratiques** auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires

Moyens mis en œuvre en 2013

- En 2013, pour des raisons de sécurité, le site Internet a du être reformaté pour être hébergé sur un serveur dédié indépendant de celui du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Sa nouvelle adresse est **www.phyteauvergne.fr**.
- Mise en forme et mise en ligne de **l'ensemble des résultats d'analyse « pesticides » dans l'eau grâce à un module cartographique et des graphiques dynamiques** (Cf. Axe 1 – fiche 2 du présent document)
- Mise en ligne de nouveaux articles et **mise à jour** d'anciens articles. Une fois qu'une action a été réalisée et qu'un **rapport** a été édité, celui-ci est mis en ligne grâce à un article sur le site Internet. De plus, la plupart des articles nouveaux sont **mis en avant à la page d'accueil** du site afin d'informer l'internaute régulier que de nouveaux articles sont en ligne. En parallèle, certains articles ont été mis à jour suite à de nouvelles informations, de nouveaux résultats ou des compléments.

Résultats obtenus en 2013

Le nombre d'articles en ligne au 31/12/2012 est de 229 dont 5 ont été créés et 11 ont été mis à jour en 2013 (en particulier concernant la Charte d'entretien des espaces publics et la Charte Jardiner en préservant sa santé et l'environnement avec des retours de communication dans les médias (articles de presse, émissions de radio ou de télé)). 316 documents sont disponibles au format PDF (bon nombre de documents accessibles sur les articles concernant la charte d'entretien des espaces publics et la charte des jardineries). L'évolution du **nombre de consultations mensuelles** est présentée dans le graphique suivant :

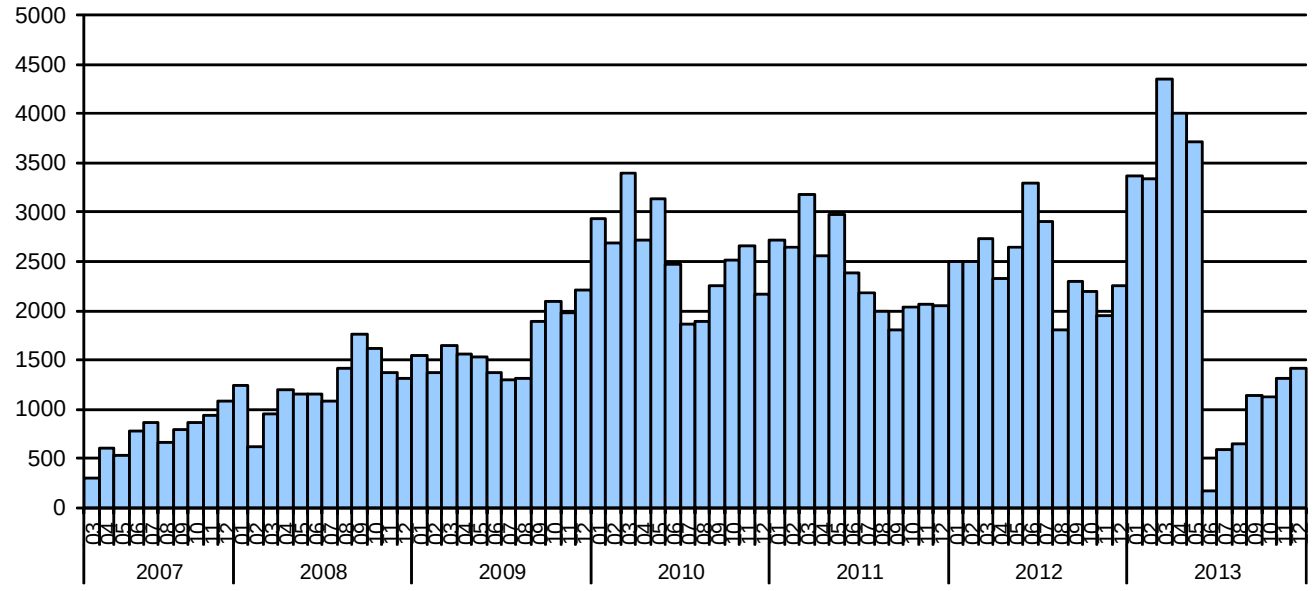

Le site a connu prés de 150 000 visites depuis sa création dont plus de 25 000 visites en 2013, soit un nombre moyen de 159 visites par jour sur le premier semestre 2013 puis de 30 visites par jour au second semestre. Le nombre de visites du site **n'a cessé de croître** jusqu'en 2010. A partir de 2011, le nombre de consultations du site était en relative stagnation. La chute brutale du taux de fréquentation du site en juin 2013 est dû au changement de domaine qu'il a fallu effectuer pour des raisons de sécurité informatique. Le nombre de visites par mois a petit à petit tendance à retrouver son niveau des 3 dernières années (temps nécessaire aux moteurs de recherche et aux internautes de retrouver sa « visibilité » sur Internet. Toutes les sous-rubriques sont consultées régulièrement. Les **rubriques les plus consultées** depuis début 2012 sont les rubriques « Conseils aux agriculteurs », « réglementation » et « communication / formation ».

Perspectives

En 2014, le site Internet de PHYT'EAUVERGNE continuera à permettre la mise à disposition de l'ensemble des données obtenues depuis la création de PHYT'EAUVERGNE. Le module cartographique créé en 2008 sera amélioré afin de poursuivre la mise en ligne actualisée de l'ensemble des résultats d'analyses disponibles sur la qualité de l'eau vis-à-vis des produits phytosanitaires.

Bilan Financier

GROUPE PHYT'EAUVERGNE : BILAN FINANCIER FREDON AUVERGNE 2013

Dépenses		Recettes	
Réseau de surveillance régional			
Gestion du Réseau	**27 628,30**	**Total**	**27 594,18**
Bassin Loire Bretagne			
Salaires	22 596,00	AELB	11 905,65
Frais déplacement	31,60	ARS	8 810,18
Véhicule	1 183,70	CONSEIL REGIONAL	2 381,13
S/Total	***23 811,30***	CG PUY DE DOME	714,34
Bassin Adour Garonne			
Salaires	3 817,00	AEAG	1 874,38
Frais déplacement	0,00	ARS	1 412,29
Véhicule	0,00	CONSEIL REGIONAL	381,70
S/Total	***3 817,00***	CG PUY DE DOME	114,51
Analyses du réseau TTC	**90 972,52**	**Total**	**90 953,99**
Bassin Loire Bretagne		**Financement base TTC**	
Analyses	79 389,28	AELB	39 676,11
Fonctionnement		FEDER	39 694,64
S/Total	***79 389,28***	***S/Total***	***79 370,75***
Bassin Adour Garonne			
Analyses	10 304,74	AEAG	5 791,62
Fonctionnement	1 278,50	FEDER	5 791,62
S/Total	***11 583,24***	***S/Total***	***11 583,24***
Brochure synthèse analyses	**22 615,48**	**Total**	**22 615,48**
Salaires	20 065,00	AELB	11 307,74
Fonctionnement	2 550,48	ARS	2 281,74
		DREAL	6 092,55
		CONSEIL REGIONAL	2 256,50
		CG PUY DE DOME	676,95
Mises à jour sur site internet	**7 235,00**	**Total**	**7 234,81**
Salaires	7 235,00	AELB	3 617,50
		ARS	2 676,95
		CONSEIL REGIONAL	723,31
		CG PUY DE DOME	217,05
Expertise captages grenelle	**2 272,69**	**Total**	**1 711,10**
Bassin Loire Bretagne	***1 404,54***		
Salaires	1 345,70	DREAL	1 108,20
Véhicule	49,08	AELB	602,90
Fonctionnement			
Frais déplacement	9,76		
Bassin Adour Garronne	***868,15***		
Salaires	831,81		
Véhicule	30,30		
Fonctionnement			
Frais déplacement	6,04		
Expertise Techn Dém. Ter.	**8 092,50**	**S/Total**	**8 070,00**
Salaires	8 040,00		
Fonctionnement	0,00	CONSEIL REGIONAL	4 024,00
Véh particulier	20,90	AELB	4 046,00
Frais déplacement	31,60		

charte d'engagement des communes	**63 023,36**	**Total**	**62 934,16**
Bassin Loire Bretagne			
Salaires	42 306,50		
Fonctionnement	427,68	*Subv 2012*	*198,55*
Véhicule	5 353,82	AELB	24 500,00
Véh particulier	207,10	CONSEIL REGIONAL	10 080,00
Frais déplacement	746,00	CG PUY DE DOME	2 411,61
S/Total	***49 041,10***	CG ALLIER	2 457,00
Bassin Adour Garonne		CG HAUTE LOIRE	1 000,00
Salaires	12 751,50	CG CANTAL	1 953,00
Fonctionnement	448,54	AEAG	6 999,00
Véhicule	554,42	Communes	13 335,00
Véh particulier	76,00	***S/Total***	***62 934,16***
Frais déplacement	151,80		
S/Total	***13 982,26***		
Panneau "ens. Réduisons pesticides"	**13 350,47**	**Total**	**13 350,24**
Salaires	10 552,50	AELB	6 675,24
Fonctionnement	2 782,77	DRAAF	2 937,00
Véhicule	15,20	CG ALLIER	1 735,50
		CG PUY DE DOME	1 735,50
		CG CANTAL	267,00
Accomp techn Collèges	**9 088,02**	**Total**	**9 086,97**
Salaires	8 877,50	AELB	4 544,00
Frais déplacement	0,00	DRAAF	3 178,76
Véhicule	210,52	CG PUY DE DOME	635,75
Fonctionnement	0,00	CG ALLIER	454,11
		CG CANTAL	274,35
Charte Jardineries	**33 179,21**	**Total**	**33 150,00**
Salaires	23 573,00	AELB	16 575,00
Véhicule	2 450,24	DRAAF	9 149,40
Frais déplacement	110,60	CG PUY DE DOME	5 304,00
Fonctionnement	7 045,37	CG ALLIER	1 756,95
		CG CANTAL	364,65
Animation interne groupe	**4 787,92**	**Total**	**4 779,98**
Salaires	3 790,00	AELB	2 393,96
Fonctionnement	414,40	DREAL	
Véhicule	567,72	CG PUY DE DOME	1 189,58
Frais déplacement	15,80	CG ALLIER	1 196,44
An. Ext, RA2012, Lycées,…	**18 085,83**	**Total**	**18 084,08**
Salaires	17 351,00	AELB	9 042,92
Fonctionnement	540,85	DRAAF	1 807,80
Véh particulier	99,18	CONSEIL REGIONAL	7 233,36
Frais déplacement	94,80		
TOTAL DEPENSES	**300 331,30**	**TOTAL RECETTES**	**299 564,99**
		Total pertes	**-766,31**

A noter que le **Conseil Général de l'Allier**, le **Conseil Général de la Haute-Loire** et le **Conseil Général du Cantal** ont réalisé, à leur charge, les prélèvements d'eau sur leur département dans le cadre du réseau de surveillance PHYT'EAUVERGNE.

La différence de montant entre les dépenses et les recettes est due à la précision par rapport aux dépenses prévues au budget prévisionnel. Cette perte est supportée par la FREDON Auvergne.

Propositions d'actions pour 2014

Le bilan des actions menées en 2013 (Cf. paragraphes précédents) a mis en évidence des perspectives afin de poursuivre la démarche du Groupe PHYT'EAUVERGNE. Les propositions d'actions pour l'année 2014 s'appuient sur les perspectives de 2013 et des années antérieures et s'inscrivent dans le contexte politique et réglementaire actuel (mise en place de démarches territorialisées, Grenelle de l'Environnement, Plan Ecophyto,…).

Les propositions d'actions pour 2014 ont été regroupées suivant 4 axes (maîtrise d'ouvrage potentielle : FREDON Auvergne) :

AXE 1 : Connaître et suivre la situation régionale de la contamination des eaux par les pesticides :

- Réseau de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides : gestion, suivi, prélèvements, analyses et interprétation des résultats ;
- Réalisation de la brochure de synthèse des résultats d'analyse 2013 des réseaux de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne
- Mise en forme des résultats d'analyse 2013 et mise en ligne sur le site Internet de PHYT'EAUVERGNE

AXE 2 : Accompagnement des acteurs dans l'amélioration et la réduction d'utilisation de produits phytosanitaires :

- Poursuite du déploiement de la « charte d'entretien des espaces publics » : accompagnement technique de 18 communes supplémentaires sur l'année 2014 (diagnostic/conseils des pratiques, formation des agents communaux, adhésion à la charte) et communication - valorisation de la charte et des solutions techniques employées par les communes engagées
- Contre-visites de vérification de respect des engagements pris par les communes signataires en 2012 et remises de labels des premières communes labellisées
- Poursuite du déploiement de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » auprès des 41 jardineries volontaires en Auvergne – accompagnement technique de ces jardineries et communication auprès du grand public – démarchage des jardineries n'étant pas encore engagées

AXE 3 : Communiquer et sensibiliser :

- Animation du Groupe PHYT'EAUVERGNE dans la gestion des réunions, des comptes-rendus et des courriers + réponses aux questions des différents interlocuteurs sollicitant des informations techniques relatives à la problématique de pollutions des eaux vis-à-vis des produits phytosanitaires + gestion et mises à jour du site Internet + rédaction, mise en forme et édition du rapport des activités du Groupe PHYT'EAUVERGNE 2013
- Panneau "Ensemble, réduisons les pesticides : Poursuite du déploiement à l'échelle régionale de l'outil à l'attention des collectivités volontaires par la diffusion du panneau et des autocollants auprès des communes de la région qui souhaitent participer à la communication auprès de leurs administrés + test d'un outil complémentaire à l'attention des particuliers souhaitant témoigner de leur engagement auprès de leurs voisins (même si leur commune n'est pas engagée dans la démarche)

AXE 4 : Apport d'expertise pour la construction et la mise en oeuvre des plans d'actions sur les zones à enjeux phytosanitaires

- Apport d'expertise technique auprès des porteurs de démarche territoriale et sur les secteurs des captages prioritaires de la région.

Liste des abréviations

AMPA : Amino Methyl Phosphonic Acid

BV : Bassin Versant

CORPEN : Comité d'ORientation pour des Pratiques agricoles Respectueuses de l'ENvironnement.

CPTS : Comité de Pilotage Technique et Scientifique

DCE : Directive Cadre européenne sur l'Eau

ESO : Eaux SOuterraines

ESU : Eaux SUperficielles

EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires

FEADER : Fonds Européen Agricole de Développement Rural

MAE : Mesure Agri-Environnementale

MISE : Mission Inter Services de l'Eau

ORP : Observatoire des Résidus de Pesticides (http://www.observatoire-pesticides.gouv.fr/)

PIRRP : Programme Interministériel de Réduction des Risques Phytosanitaires

PPNU : Produits Phytosanitaires Non Utilisables

PVE : Plan Végétal pour l'Environnement

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

ZNA : Zone Non Agricole

ZNT : Zone Non Traitée

Annexes

Annexe 1 : Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

Annexe 2 : Plaquette de présentation de la Charte d'entretien des espaces publics

Annexe 3 : Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2013

Annexe 4 : Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2013

Annexe 5 : Programme de la formation des conseillers vendeurs des jardineries signataires en 2013

Annexe 6 : Nouvelle fiche – conseil de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Annexe 7 : Communication réalisés sur la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en 2013

Annexe 8 : Liste des expertises techniques apportées en 2013 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

ANNEXE 1
Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

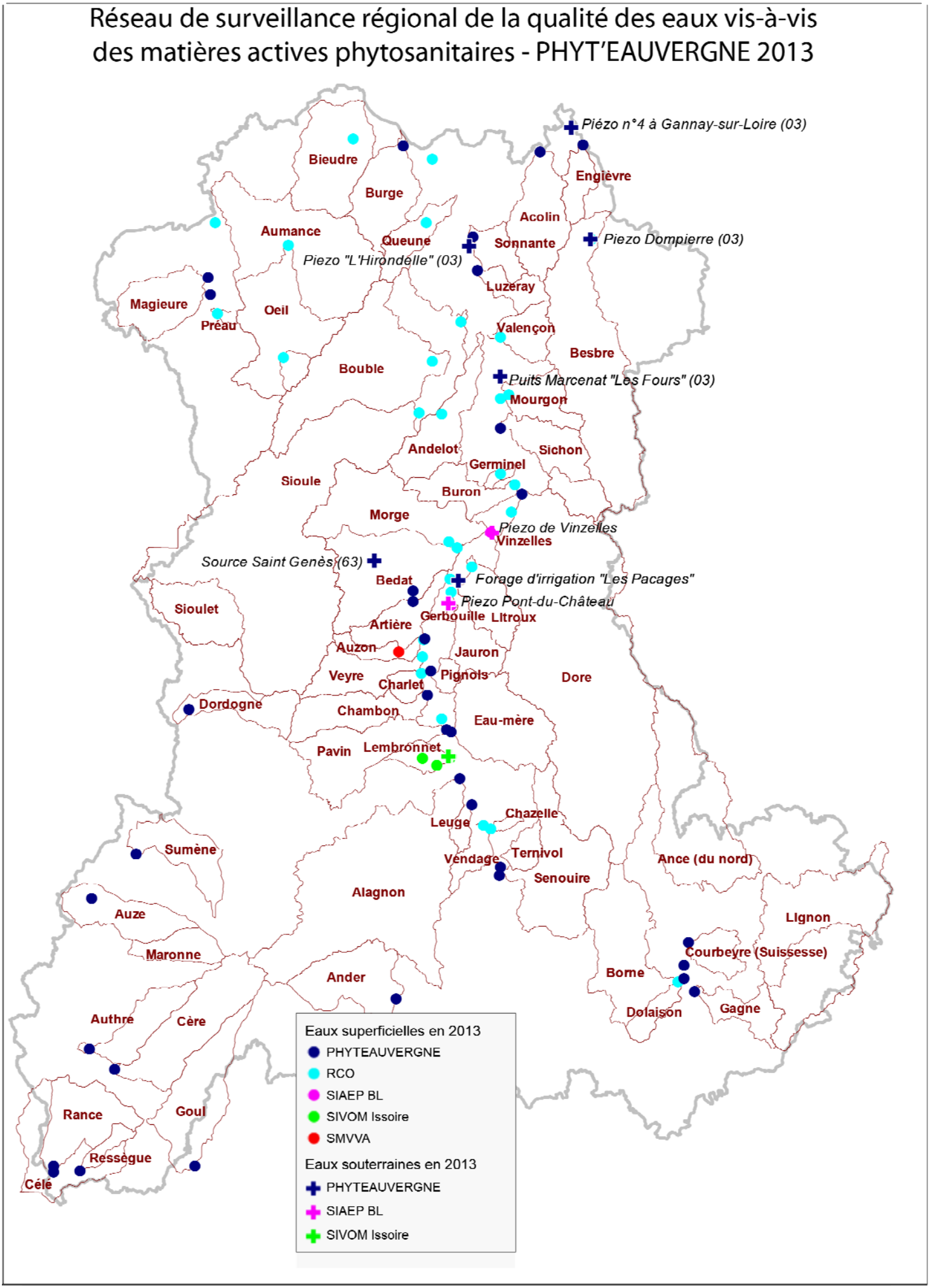

ANNEXE 1
Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

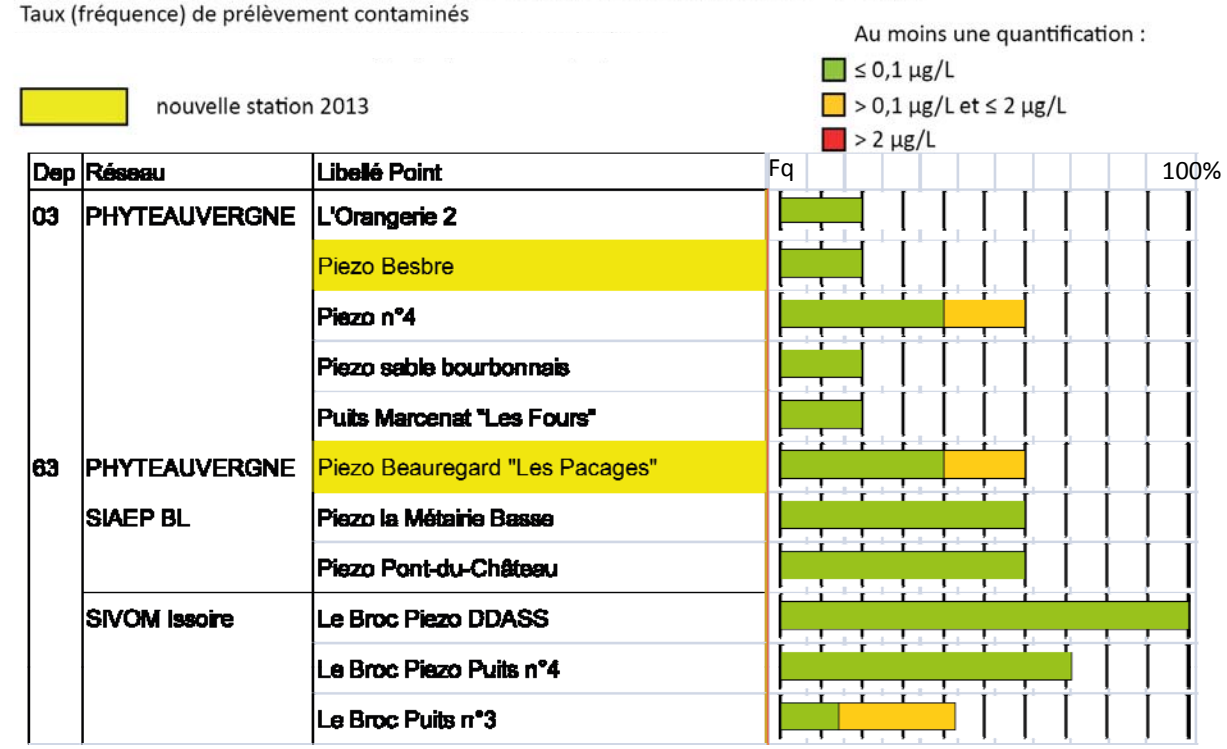

Substance active	Usages principaux	
Atrazine déséthyl	Molécule de dégradation de l'atrazine	
S-Metolachlore (+Métolachlore)	Herbicide maïs	
Atrazine déisopropyl	Molécule de dégradation de l'atrazine	
Simazine	Herbicide total ayant eu de nombreux usages, agricoles comme non agricoles. (Interdit depuis 2003)	
Atrazine	Herbicide maïs (Interdit depuis 2003)	
Atrazine desethyl deisopropyl	Molécule de dégradation de l'atrazine	
Bentazone	Herbicide sélectif utilisé sur céréales, maïs, pois…	
Dalapon	Herbicide anti-graminés colza, arbo, vigne, ZNA. Interdit depuis 2003.	
Glyphosate (+ Sulfosate)	Herbicide total utilisé sur tout type de surface (terres cultivées, bords de routes, voiries et espaces verts, jardins…	
Fosétyl aluminium	Fongicide ayant de nombreux usages sur culture, vigne, arbo, ornement…	
AMPA	Molécule de dégradation du glyphosate et du sulfosate, et de certains produits lessiviels	
Chlortoluron	Herbicide céréales	
Dinoterbe	Herbicide sélectif utilisé sur céréales, maïs, pois…	
Permethrine	Insecticide (pyréthrinoïde) ayant de nombreux usages, notamment vétérinaires et médicales. Peu d'usage agricole (stockage des denrées)	

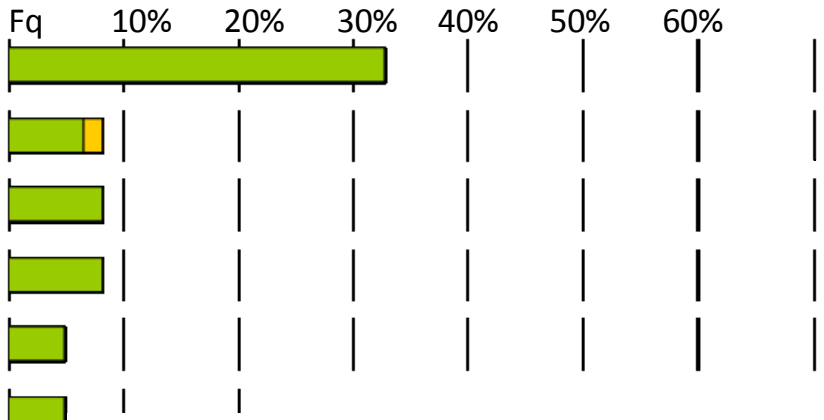

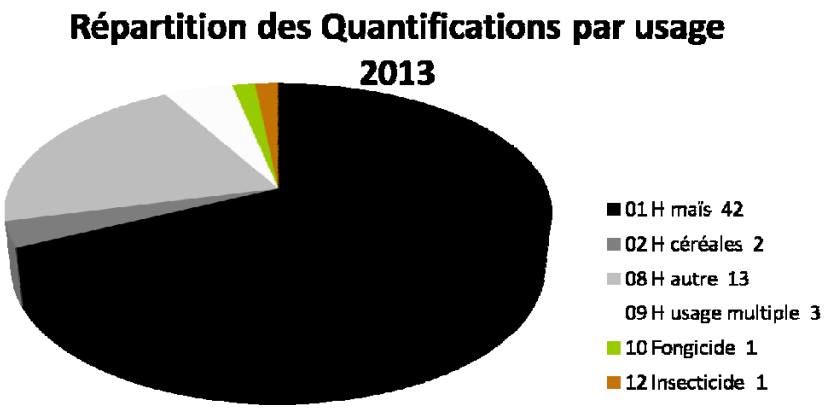

ANNEXE 1
Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

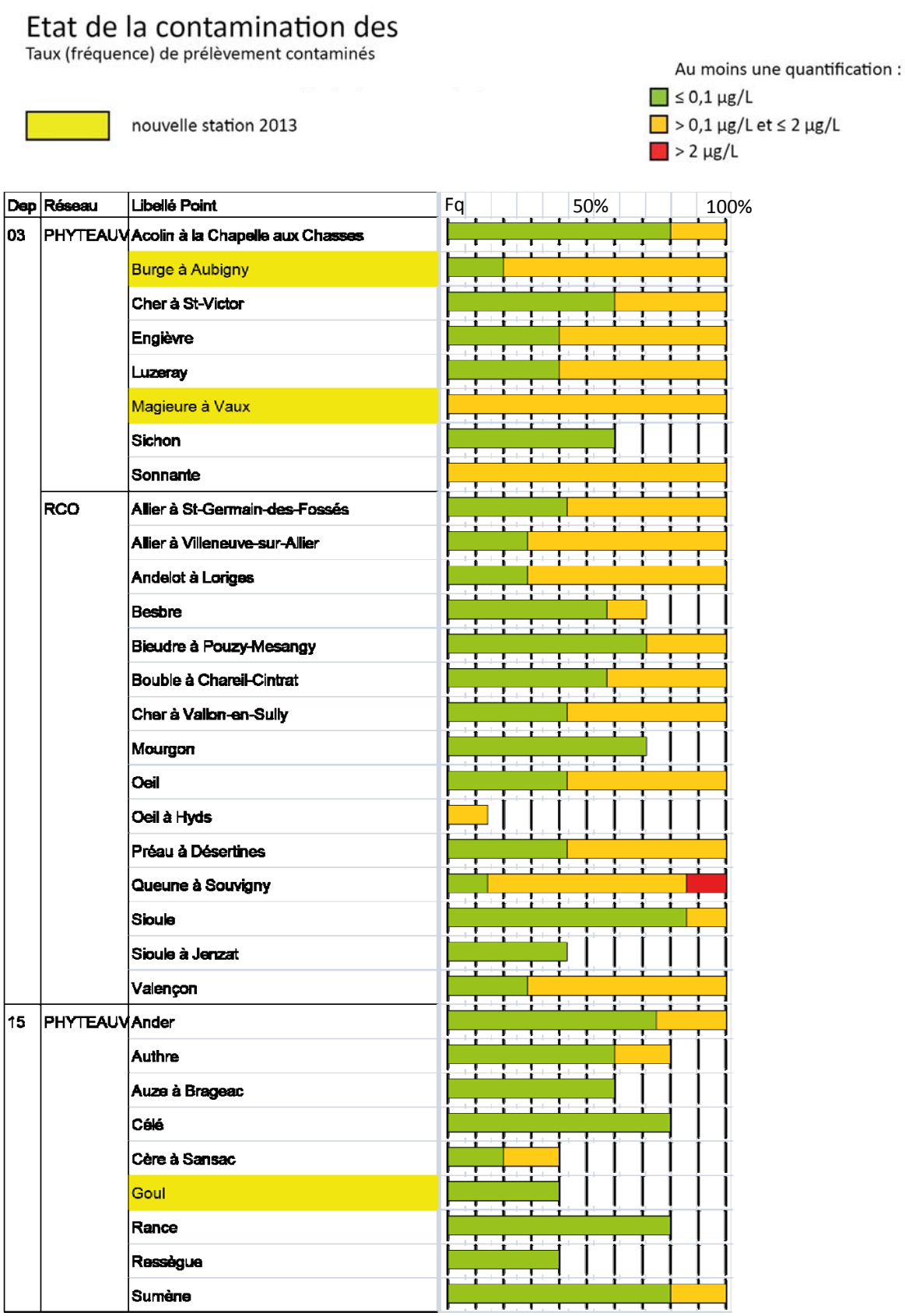

Dep	Réseau	Libellé Point
03	PHYTEAUV	Acolin à la Chapelle aux Chasses
		Burge à Aubigny
		Cher à St-Victor
		Engièvre
		Luzeray
		Magieure à Vaux
		Sichon
		Sonnante
	RCO	Allier à St-Germain-des-Fossés
		Allier à Villeneuve-sur-Allier
		Andelot à Loriges
		Besbre
		Bieudre à Pouzy-Mesangy
		Bouble à Chareil-Cintrat
		Cher à Vallon-en-Sully
		Mourgon
		Oeil
		Oeil à Hyds
		Préau à Désertines
		Queune à Souvigny
		Sioule
		Sioule à Jenzat
		Valençon
15	PHYTEAUV	Ander
		Authre
		Auze à Brageac
		Célé
		Cère à Sansac
		Goul
		Rance
		Ressègue
		Sumène

ANNEXE 1
Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

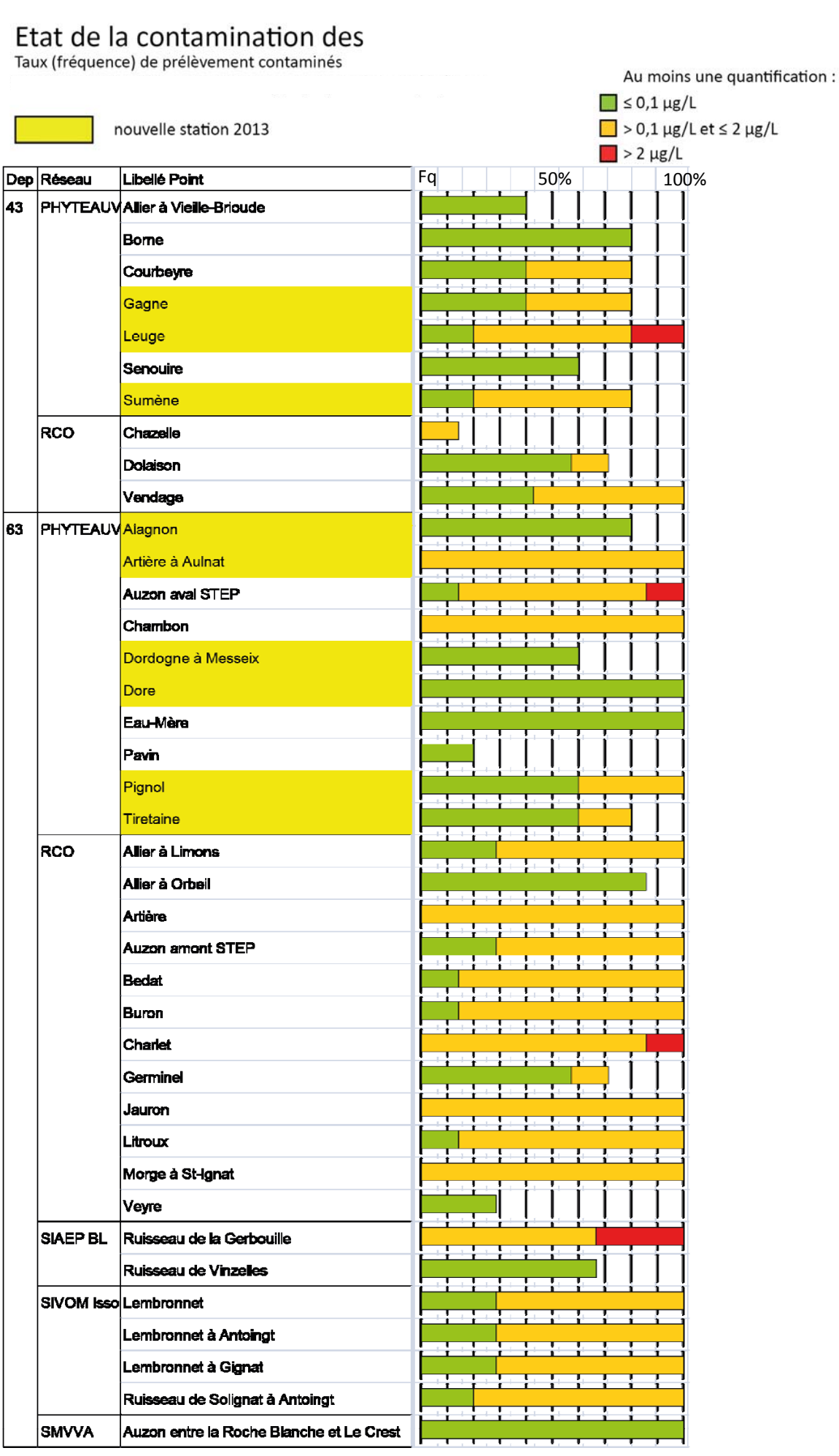

Dep	Réseau	Libellé Point
43	PHYTEAUV	Allier à Vieille-Brioude
		Borne
		Courbeyre
		Gagne
		Leuge
		Senouire
		Sumène
	RCO	Chazelle
		Dolaison
		Vendage
63	PHYTEAUV	Alagnon
		Artière à Aulnat
		Auzon aval STEP
		Chambon
		Dordogne à Messeix
		Dore
		Eau-Mère
		Pavin
		Pignol
		Tiretaine
	RCO	Allier à Limons
		Allier à Orbeil
		Artière
		Auzon amont STEP
		Bedat
		Buron
		Charlet
		Germinel
		Jauron
		Litroux
		Morge à St-Ignat
		Veyre
	SIAEP BL	Ruisseau de la Gerbouille
		Ruisseau de Vinzelles
	SIVOM Isso	Lembronnet
		Lembronnet à Antoingt
		Lembronnet à Gignat
		Ruisseau de Solignat à Antoingt
	SMVVA	Auzon entre la Roche Blanche et Le Crest

ANNEXE 1
Carte des stations de prélèvement du réseau PHYT'EAUVERGNE et graphiques de présentation des résultats d'analyse 2013

Substance active	Usages principaux	Toxicité
AMPA	Molécule de dégradation du glyphosate et du sulfosate, et de certains produits lessiviels	
Glyphosate (+ Sulfosate)	Herbicide total utilisé sur tout type de surface (terres cultivées, bords de routes, voiries et espaces verts, jardins…	
S-Metolachlore (+ Métolachlore)	Herbicide maïs	
Diméthénamide	Herbicide maïs	
Diflufénicanil	Herbicide sélectif des graminés, utilisé en association sur céréales mais aussi sur voiries, espaces-verts et jardins	
Fipronil	Insecticide, interdit en traitement de semence (2004), utilisé en traitement des locaux de stockage et surtout en usage vétérinaire (puce / tique)	
Acétochlore	Herbicide maïs	
2,4-MCPA	Herbicide céréales et gazons	
Oxadiazon	Herbicide de contact très utilisé en zone non agricole et à moindre échelle en arboriculture et en pépinière	
2,4-D	Herbicide céréales et gazons	
Métazachlore	Herbicide colza, tournesol, légumes	
Diuron	Herbicide principalement utilisé comme anti-germinatif par les collectivités (Interdit fin 2008)	
Mecoprop (MCPP)	Herbicide céréales et gazons	
Bentazone	Herbicide sélectif utilisé sur céréales, maïs, pois…	
Ethofumésate	Herbicide betterave	

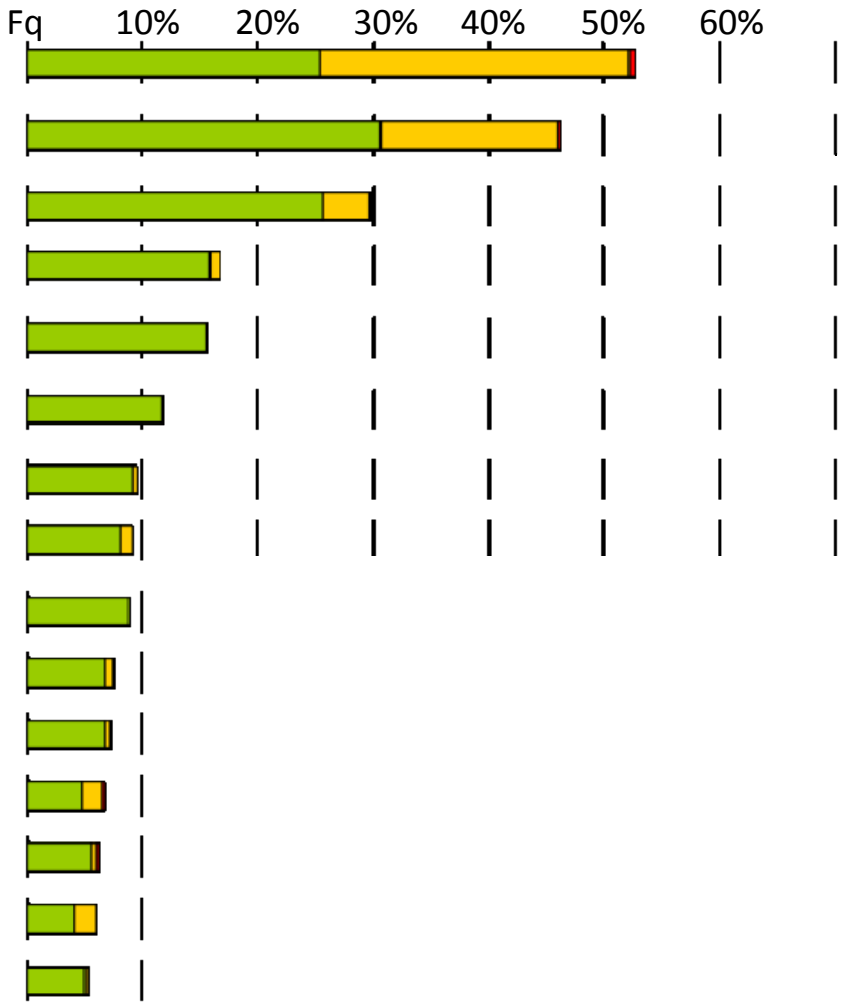

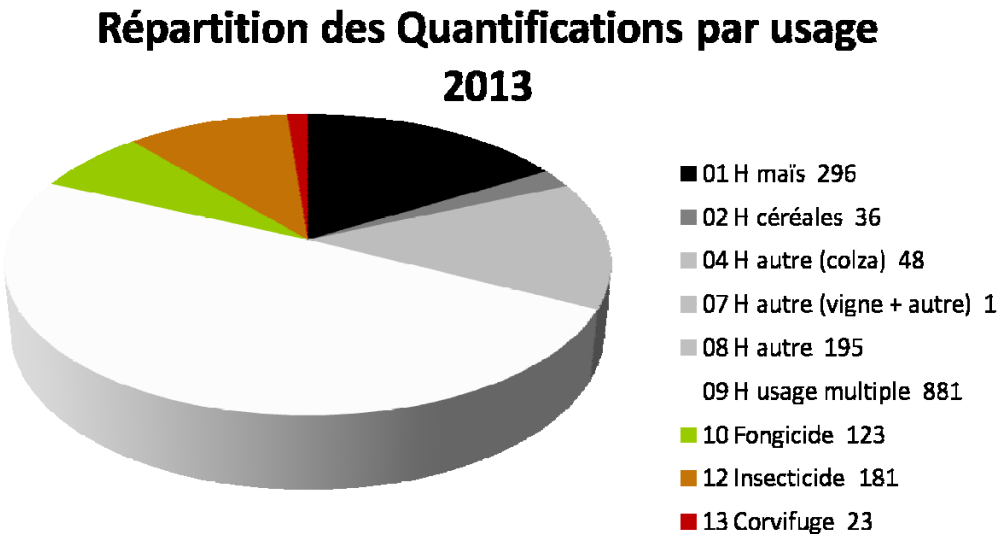

POURQUOI
UNE CHARTE ?

Etat des lieux

Les molécules utilisées pour le désherbage des zones non agricoles (glyphosate, aminotriazole, diuron, mécoprop...) sont régulièrement détectées dans les eaux superficielles et souterraines d'Auvergne.

Responsabilité de chacun

- les communes sont des consommateurs non négligeables de produits phytosanitaires
- les risques de transferts de produits phytosanitaires vers les rivières sont beaucoup plus importants en zones urbanisées (surfaces imperméables) que sur des terres agricoles
- les zones urbaines sont souvent proches d'un point d'eau ou connectées directement au réseau d'évacuation des eaux pluviales, d'où un transfert rapide sans dégradation préalable des molécules

Diagnostic

Un audit sur les pratiques phytosanitaires des communes révèle :

- beaucoup de mauvaises pratiques (surdosage, déversement dans les égouts...)
- une non-conformité des locaux de stockage, des équipements de protection individuelle, des produits utilisés...
- un manque flagrant de formation

Actions

La prévention des pollutions est un enjeu majeur en matière de santé publique et de protection de l'environnement. La réduction des sources de contamination des eaux est donc une priorité pour les membres du Groupe PHYT'EAUVERGNE.

1 Charte
3 Niveaux d'engagement

1 Traitez mieux

En connaissant mieux les produits phytosanitaires pour mieux les utiliser et ainsi limiter les risques pour les utilisateurs, le public et l'environnement (cette étape passe par une mise en conformité préalable avec la réglementation en vigueur).

2 Traitez moins

En raisonnant et en repensant l'entretien de tous les espaces communaux pour aboutir à la mise en place d'une gestion différenciée.
En faisant appel à des techniques d'entretien autres que chimiques et en privilégiant une gestion simplifiée et plus naturelle des espaces.

3 Ne traitez plus chimiquement

En interdisant toute utilisation de produits phytosanitaires à ses propres services mais aussi aux prestataires et en invitant les habitants à suivre la démarche...

La charte est aujourd'hui présente dans 7 régions de France

Opération réalisée dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE
www.phyteauvergne.fr

acteur d' ÉCOPHYTO

Contact

contact@fredon-auvergne.fr
04 73 42 14 63
www.fredon-auvergne.fr

Le Végétal dans son Environnement
FREDON Auvergne

Financeurs

Agence de l'eau Loire-Bretagne
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
AUVERGNE la région juste et grande
Conseil Général
CONSEIL GÉNÉRAL Haute-Loire
cantal LE DÉPARTEMENT
PUY-DE-DÔME CONSEIL GÉNÉRAL

Crédit photo : JC Chatillon, Commune d'Yrac (15) - Conception : FREDON Auvergne - Avec l'autorisation des créateurs : CG61, SDE61, CG50, CG14, AELB, AESN, Fredon BN
Impression : Decombat, sur papier recyclé

Ensemble, réduisons les pesticides

Une action du Groupe PHYT'EAUVERGNE

Charte d'entretien DES ESPACES PUBLICS

www.entretien-espaces-publics.fr

votre **commune** s'engage

pour préserver l'environnement

La charte, concrètement...

Les engagements de la commune

Niveau 1 : traitez mieux

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.
- Tenir à jour un registre des interventions phytosanitaires.
- Prendre en compte les contraintes de désherbage dans les nouveaux aménagements.
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des habitants.
- Assister à une journée de démonstration de techniques alternatives.

La commune s'engage à se mettre en conformité avec toutes ces règles dans un délai d'un an à compter du jour de la signature et à poursuivre les efforts entrepris par un passage au niveau 2 de la charte.

Niveau 2 : traitez moins

- Respecter les engagements du niveau 1.
- Réaliser un plan d'entretien phytosanitaire des espaces communaux (selon le cahier des charges fourni) et ne plus traiter les surfaces à risque fort pour l'eau.
- Tester des techniques alternatives au désherbage chimique.
- Réaliser des aménagements pour supprimer les interventions chimiques et innover pour réduire la pollution des eaux par les pesticides.

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement

- Ne plus appliquer de produits phytosanitaires
- Ne plus faire appliquer de produits phytosanitaires
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.

Les engagements des partenaires

Accompagnement par la FREDON Auvergne

- Réunion d'information des élus
- Diagnostic-conseil des pratiques de désherbage de la commune
- Réunion technique avec les agents communaux (étalonnage des pulvérisateurs, validation des propositions d'amélioration, démonstration de matériels alternatifs)
- Accompagnement pour la communication auprès des administrés
- Promotion et valorisation à l'échelle régionale de la charte et des communes engagées (relais par les médias, parcs régionaux, associations des Maires, Concours des Villes et Villages Fleuris, site Internet dédié d'envergure nationale...)

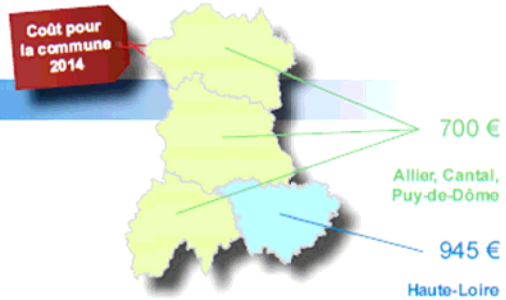

Montage financier*

- Coût de l'opération quelque soit le niveau d'engagement : 3 500 € / commune
- Partenaires financiers :
  - Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Adour-Garonne
  - Conseil Régional Auvergne
  - 4 Conseils Généraux auvergnats
- Simplification des démarches administratives (pas de demande de subvention par la commune, uniquement une facture de la part de la FREDON Auvergne)
- Coût réduit pour la commune : reste entre 700 € et 945 € selon le département.

** Autres montages possibles dans le cadre de contrats territoriaux incluant le volet "pesticides"*

Démarche

1. **Délibération du Conseil Municipal et signature de la charte par la Commune**
2. **Accompagnement de la Commune par la FREDON pour mettre en place les engagements du niveau signé**
3. **Visite de contrôle du respect des engagements pris par la Commune**
4. **Passage en Commission d'Attribution du Label**

ANNEXE 3
Liste des communes engagées dans la charte d'entretien des espaces publics au 31 décembre 2013

Dépt.	Commune	Nombre habitants	niveau
03	ARFEUILLES	680	3
03	BESSAY-SUR-ALLIER	1 427	1
03	BOURBON-L'ARCHAMBAULT	2 582	1
03	COSNE D'ALLIER	2 204	1
03	CUSSET	13 873	1
03	DOMPIERRE SUR BESBRE	3 300	1
03	EBREUIL	1 200	1
03	FRANCHESSE	447	1
03	GANNAT	6 031	2
03	MONTLUCON	40 000	1
03	SAINT-GERMAIN-DES-FOSSES	3 655	1
03	SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	643	1
03	SOUVIGNY	1 935	1
03	VARENNES SUR ALLIER	3 671	1
03	VICHY	25 090	1
15	ARPAJON SUR CERE	6 009	1
15	JUSSAC	1 853	1
15	MASSIAC	1 841	1
15	MAURS	2 213	1
15	MURAT	2 025	1
15	SAINT-CONSTANT	565	1
15	SAINT-FLOUR	7 321	1
15	SAINT MAMET LA SALVETAT	1 321	1
15	SAINT-MARTIN-VALMEROUX	882	1
15	YTRAC	3 868	3
43	BRIOUDE	6 670	2
43	CHADRAC	2 845	1
43	ESPALY-SAINT-MARCEL	3 581	1
43	POLIGNAC	2 782	2
43	SANSSAC l'EGLISE	1 024	1
43	PUY EN VELAY	19 665	1
43	SAUGUES	2 005	1
43	VALS-PRES-LE-PUY	3 544	1
43	MONISTROL-SUR-LOIRE	8 677	1
63	AMBERT	6 962	2
63	ARTONNE	775	1
63	BAGNOLS	496	2
63	BESSE-SAINT-ANASTAISE	1 620	1
63	BLANZAT	3 877	1
63	BRASSAC-LES-MINES	3 300	1
63	CHAMALIERES	17 050	2
63	CHATELGUYON	6 223	1
63	CHATELDON	750	3
63	Communauté de Communes de GERGOVIE VAL D'ALLIER	-	2
63	ISSOIRE	14 475	1
63	LA BOURBOULE	1 961	1
63	LA TOUR D'AUVERGNE	664	2
63	LE MONT DORE	1 391	1
63	MENETROL	1 551	2
63	MURAT-LE-QUAIRE	476	1
63	NONETTE	322	1
63	PERIGNAT-SUR-ALLIER	1 408	3
63	SAINT-GERMAIN-L'HERM	508	2
63	SAINT-NECTAIRE	732	1
63	RIOM	17 779	2
63	SAUXILLANGES	1 133	2
63	VERTAIZON	3 031	1
63	VOLVIC	4 582	1

Dépt.	Commune	Nombre habitants	niveau
63	LA ROCHE-BLANCHE	3 186	2
63	LE CREST	1 248	2
63	ORCET	2 729	3
63	VEYRE MONTON	3 361	2
63	CHANONAT	1 602	2
63	LA ROCHE-NOIRE	629	2
63	SAINT-GEORGES ES ALLIER	1 150	2
63	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER	801	2
63	MIREFLEURS	2 161	2
63	AYDAT	1 982	2
63	SAINT-SATURNIN	2 572	2

Dépt.	Commune	Nombre habitants	niveau
63	AUBIERE	9 760	2
63	AULNAT	4 222	2
63	BEAUMONT	10 823	2
63	CEBAZAT	7 724	2
63	CLERMONT-FERRAND	137 154	2
63	CEYRAT	5544	2
63	CHÂTEAUGAY	3 241	2
63	COURNON	19 494	label 1 engagé 2
63	DURTOL	2 020	2
63	GERZAT	10 524	2
63	LEMPDES	8 662	2
63	ORCINES	3 387	2
63	PONT-DU-CHÂTEAU	10 891	2
63	PERIGNAT LES SARLIEVE	2 751	2
63	ROMAGNAT	8 355	2
63	ROYAT	4 490	2
63	SAINT GENES CHAMPANELLE	3 316	2

Communes labellisées le 28 novembre 2013

Communes labellisées en 2012

Établissement public du ministère chargé du développement durable

Dans le cadre du Contrat Territorial sur les rivières du territoire de Clermont-Communauté

Dans le cadre des Contrats Territoriaux sur les bassins versants de l'Auzon et de la Veyre

ANNEXE 4
Liste des Jardineries signataires de la charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » en Auvergne en 2013

BAOBAB - Aubière (63)
BAOBAB - Bellerive sur Allier (03)
BAOBAB - Brioude (43)
BOTANIC - Beaumont (63)
BOTANIC - Moulins (03)
COMBRONDE AGRI (FRANCE RURALE) - Thiers (63)
COMPTOIR DU VILLAGE - Bellenaves (03)
COMPTOIR DU VILLAGE - Bourbon l'Archambault (03)
COMPTOIR DU VILLAGE - Magnet (03)
COMPTOIR DU VILLAGE - Tronget (03)
DELBARD - Thiers (63)
FLORINAND - Aurillac (15)
FRANCE RURALE - Beaulon (03)
FRANCE RURALE - Domérat (03)
FRANCE RURALE - Droiturier (03)
FRANCE RURALE - Saint Bonnet Près Riom (63)
FRANCE RURALE - Saint Léon (03)
FRANCE RURALE - Varennes sur Allier (03)
FRANCE RURALE PRODAGRICOLE - Charmeil (03)
GAMM VERT - Ambert (63)
GAMM VERT - Cournon d'Auvergne (63)
GAMM VERT - Issoire (63)
GAMM VERT - Lurcy Levis (03)
GAMM VERT - Malauzat (63)
GAMM VERT - Montmarault (03)
GAMM VERT - Saint Eloy les Mines (63)
GAMM VERT - Saint Pourçain sur Sioule (03)
GAMM VERT - Saint Victor (03)
JARDIDOME - Vertaizon (63)
JARDINERIE FOUCAULT - Omps (15)
JARDINERIE LEBLANC - Saint Pourçain sur Sioule (03)
KIRIEL - Sainte Florine (43)
LIMAGNE NATURE MOTOCULTURE - Maringues (63)
LOU JARDI (KIRIEL) - Salzuit (43)

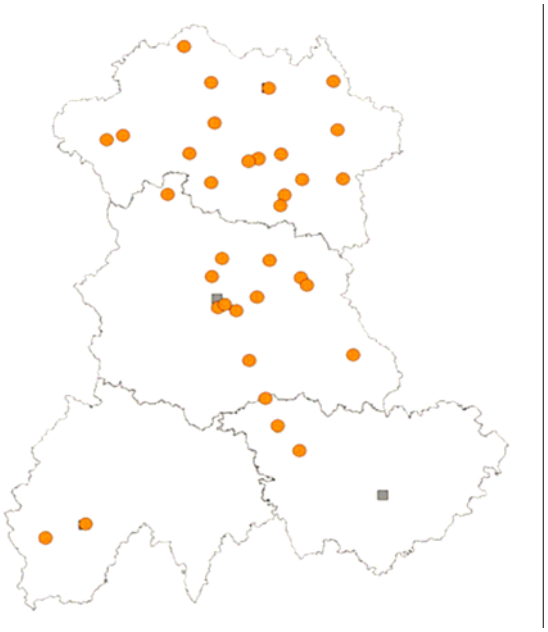

Jardineries déjà signataires en 2012

Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

PROGRAMME DE LA FORMATION DES VENDEURS "1ère année"

Mercredi 20 février 2013
Salle de réunion SERVIERE (DRAAF Auvergne) (Marmilhat – 63370 LEMPDES)
Ou le Vendredi 22 février 2013
Salle de réunion SAPIN (Maison de la Forêt et du Bois) (Marmilhat – LEMPDES)

MATIN
9h00 – 12h30

- *Enjeux liés à l'utilisation de produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement*
- *Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement » : présentation, mise en œuvre en magasin, utilisation des outils lors du conseil, messages principaux de la charte*
- *Désherbage : méthodes préventives et curatives, méthodologie du conseil*

APRES MIDI
14h00 – 17h30

- *Le jardinage au naturel : méthodes et cas concrets (intervenant : Sébastien MARAZZATO - Association des Jardiniers de France)*
- *Exercice pratique : mise en situation de conseil auprès de différents types de jardiniers amateurs*

Intervenants :
Christophe BRAS , Virginie GAUTHIER (FREDON Auvergne),
Patrice DIAZ, Jean François DEMERE (Association des Jardiniers de France)

NB : *Les formateurs s'attacheront, tout au long de la formation, à proposer des arguments permettant de conseiller et d'orienter le choix d'un client en jardinerie.*

Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

PROGRAMME DE LA FORMATION DES VENDEURS "2ème année"

Mardi 5 février 2013

Salle de réunion AYDAT - locaux de la DRAAF Auvergne
(Site de Marmilhat - 63370 LEMPDES)

MATIN
9h00 – 12h30

- *Accueil des participants – échanges et retours d'expériences des vendeurs sur la charte dans les points de vente signataires*
- *Mise à jour des connaissances liées aux enjeux des produits phytosanitaires sur la santé, l'environnement, la réglementation.*
- *Méthodologie pour la réalisation d'un diagnostic – conseil (sur la base de cas concrets) : reconnaissance des bio-agresseurs, connaissance des cycles de vie, questions à poser pour le diagnostic, seuil de nuisibilité, évaluation du risque pour le végétal, conseil*

APRES MIDI
14h00 – 17h30

- *Méthodologie pour la réalisation d'un diagnostic – conseil (suite : étude d'autres cas concrets)*
- *Les outils de la charte : comment les intégrer efficacement dans le conseil ?*
- *Argumentaire : arbres décisionnels pour répondre aux questions de désherbage, de bio-agression, mises en situation*
- *Echanges et discussions, perspectives (mise en place d'un forum…)*

Intervenants :
Christophe BRAS, Sylvain GRANJON, Virginie GAUTHIER (FREDON Auvergne)

Séduisantes mais envahissantes

Originaires de contrées lointaines, les plantes exotiques nous attirent. Grâce à elles, l'évasion s'invite dans nos jardins. A cause d'elles, l'invasion est aussi de la partie.
Avant d'introduire une plante dans votre parcelle, renseignez-vous sur son potentiel invasif.
Une plante invasive présente les caractéristiques suivantes :
- Un grand pouvoir de multiplication (dissémination par les graines, marcottage, bouturage, etc.)
- Un développement rapide
- Une grande adaptabilité
- Une résistance aux perturbations

La concurrence qu'elles imposent va, dans certaines zones, jusqu'à faire disparaître les espèces locales dont elles occupent complètement les niches écologiques.

Pour plus de conseils, adressez-vous aux magasins signataires de la charte. www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr

Jardiner en préservant sa santé et l'environnement

Pour éviter les situations compliquées :
- Préférez l'implantation d'espèces locales
- Ne jetez pas les déchets de coupe et d'entretien dans la nature
- Intervenez tôt, manuellement ou mécaniquement, pour une lutte efficace
- Evitez l'utilisation des pesticides dont l'efficacité contre les espèces invasives est limitée

Quelques exemples d'espèces invasives présentes en Auvergne :
- **L'arbre aux papillons** *(Buddleja davidii)*
- **Le robinier faux acacia** *(Robinia pseudoacacia)*
- **Les renouées asiatiques** *(Fallopia japonica, Fallopia bohemica, Reynoutria sachalinensis)*
- **La balsamine de l'Himalaya** *(Impatiens glandulifera)*
- **La jussie à grandes fleurs** *(Ludwigia grandiflora)*

Porteur de projet : FREDON Auvergne

Conception : FREDON Champagne-Ardenne

Avec le concours financier de : cantal, PUY-DE-DÔME

Références textes
http://cen-auvergne.fr
"Le poireau préfère les fraises", Hans Wagner (Terre Vivante)

Imprimé sur papier recyclé, encres végétales

PHYT'EAUVERGNE - Acteur d'Écophyto

Fiche conseil

les Associations de plantes

Pour le meilleur et pour le pire...

Dans nos jardins, qu'ils soient d'ornement ou potager, il peut être intéressant de pratiquer la méthode du "compagnonnage". En effet, Le jardinier peut profiter des influences bénéfiques et réciproques qui existent entre certaines espèces végétales.
Au contraire, il peut éviter de rapprocher les plantes qui nuisent à leur croissance mutuelle... et qui ne font pas bon ménage !

Cette fiche présente les associations qui forment l'accord parfait et celles qu'il faut à tout prix éviter...

Certaines essences ont des propriétés répulsives ou attractives qui permettent de gérer naturellement les populations de ravageurs. D'autres peuvent accroître le rendement d'une culture en augmentant la croissance ou la résistance des plantes.

Ainsi, le compagnonnage peut permettre de limiter voire d'éviter l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques.

Des associations de plantes

favorables au développement et à la bonne santé des plantes voisines

	aime
Ail	Carotte, concombre, fraisier, oignon, poireau, tomate, rosiers et arbres fruitiers
Betterave	Aneth, haricot, oignon, sarriette
Céleri	Chou, épinard, haricot, poireau, pois, tomate
Chou	Betterave, bourrache, céleri, concombre, épinard, haricot nain, pois, salade, tomate
Chou de Chine	Chou-rave, épinard, fraisier, haricot
Chou-fleur	Céleri, haricot nain, phacélie, tomate
Chou-rave	Betterave, épinard, fraisier, haricot, poireau, pois, salade, tomate
Concombre	Aneth, basilic, céleri, chou, épinard, fenouil, haricot à rames, laitue, oignon
Epinard	Chou, fraisier, haricot, pois, radis, salade, tomate
Fenouil	Concombre, endive, laitue
Haricot	Aneth, betterave, bourrache, céleri, chou, concombre, épinard, fraisier, pois, pomme de terre, radis, salade, tomate
Oignon	Ail, aneth, carotte, concombre, panais, salade, tomate et sous les rosiers et les arbres fruitiers
Poireau	Carotte, céleri, épinard, fraisier, tomate
Pois	Carotte, céleri, chou, épinard, radis
Radis rose, radis d'hiver	Carotte, cresson, fraisier, haricot, salade, tomate
Salade	Aneth, betterave, bourrache, concombre, chou, chou-rave, épinard, haricot, pois, radis, tomate
Tomate	Bourrache, carotte, céleri, chou, épinard, oignon, panais, poireau, salade

Certaines de ces plantes ont également des effets contre certains nuisibles. Pour exemple, il est possible de repousser les souris en installant dans son potager de l'ail, des fritillaires impériales et/ou du mélilot. La bourrache a également des effets répulsifs sur les chenilles et piérides des choux, ainsi que sur les limaces.

Attention, toutes les associations ne sont pas bénéfiques, certaines plantes, situées côte à côte, s'affaiblissent mutuellement et deviennent d'excellentes proies pour les ravageurs et les maladies.

	n'aime pas
Ail	Chou, haricot
Carotte	Menthe
Courgette	Concombre
Epinard	Betterave rouge
Fenouil	Chou-rave, haricot, tomate
Laitue	Céleri, persil, cresson
Oignons	Haricot, chou, chou-fleur, poireau, pois
Poireau	Haricot, pois
Pomme de terre	Chou-fleur
Radis/Raifort	Concombre, chou de Chine
Tomate	Betterave, chou-rouge, fenouil, pois

Dans les cas les plus extrêmes, certaines plantes, telles que le noyer, le cresson ou l'absinthe, empêchent leurs voisines de pousser, quelles qu'elles soient.
D'autres, telles que le cresson ou toutes les variétés de choux, sont toxiques entre variétés et pour elles-mêmes, elles ne peuvent donc pas être plantées à proximité ou même deux fois de suite au même endroit.

COMMUNICATIONS 2013 AUTOUR DE LA CHARTE

JARDINER EN PRESERVANT SA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT

(liste non exhaustive)

Communication par le biais de nos partenaires

DRAAF Auvergne
Article dans la lettre d'information sur le plan Ecophyto en Auvergne - n°1 - Juin 2013

Diffusion par email à tous les partenaires du plan Ecophyto en Auvergne

DREAL Auvergne
http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/charte-jardiner-en-preservant-sa-a1909.html

FREDON Auvergne
www.fredon-auvergne.fr/Charte-Jardiner-en-preservant-sa.html

Groupe PHYT'EAUVERGNE
www.phyteauvergne.developpement-durable.gouv.fr

Communication dans les médias

Presse locale

Article dans le journal **La Montagne** - 22 mai 2013
Article dans le journal **Le Bourbonnais Rural** - 26 avril 2013
Article dans le journal **Le Paysan d'Auvergne** - 19 avril 2013
Article dans le journal **L'Union du Cantal** – 17 avril 2013 2012

Radio

Emission de **Radio Arverne** – avril 2013

Animation dans une jardinerie signataire

Animation dans la jardinerie KIRIEL à Sainte Florine (43) le samedi 23 mars 2013

Autres communications

+ Information des communes signataires de la charte d'entretien des espaces publics (diffusion de la plaquette de présentation de la charte et article à destination des administrés jardiniers amateurs)

+ Information des participants aux réunions en lien avec la réduction des produits phytosanitaires en zone non agricoles…

ANNEXE 8 :
Liste des expertises techniques apportées en 2013 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

Organisme sollicitant l'expertise	Démarche territoriale concernée	Date	Expertise apportée
Comité d'expert Ecophyto – Action 21 sur les contrats de captages prioritaires	Contrats de captages prioritaires de la région	17/05/2013 - 10/09/2013	Participation active à la réunion du Comité d'Experts
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et Clermont Communauté	Contrat territorial BV Auzon	25/02/2013	Participation active aux réunions du Comité de pilotage du bassin versant de l'Auzon
Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et Clermont Communauté	Contrats territoriaux BV Auzon et Veyre	07/03/2013 - 16-03-2012	Apport d'expertise sur les résultats d'analyse et présentation aux agriculteurs du territoire des bassins versants de l'Auzon et de la Veyre
EPL Loire	SAGE Allier Aval	24/05/2013 - 05/06/2013	Apport d'expertise sur le programme d'action du SAGE
SICALA	Projet de Contrat Territorial Borne	12/09/2013	Réponse téléphonique aux questions techniques concernant les résultats du diagnostic mené sur le bassin versant
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de l'Allier – Projet de Contrat Territorial	14/02/2013 - 30/05/2013	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage
Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable Basse Limagne, Rive Gauche de la Dore, Dore-Allier	Aires d'alimentation des captages prioritaires de Pont-du-Château et Vinzelles – Projet de Contrat Territorial	19/002/2013 04/03/2013 - 17/04/2013 - 06/05/2013 - 04/06/2013 - 13/06/2013 - 03/07/2013 - 11/07/2013 - 02/12/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et participation active aux réunions du Comité de Pilotage
Communauté de Communes du Pays de Sauxillanges	Contrat territorial BV Eau-Mère	15/05/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et de Célé	Contrat territorial BV Ressègue	25/11/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires
Communauté de communes vallée de l'Ance	Contrat territorial BV Ance	14/07/2013/ - 11/07/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions techniques pour réduire les pollutions par les produits phytosanitaires

ANNEXE 8 :
Liste des expertises techniques apportées en 2013 aux structures porteuses d'une démarche territoriale

Organisme sollicitant l'expertise	Démarche territoriale concernée	Date	Expertise apportée
Clermont Communauté	Projet de Contrat Territorial Artière	11/01/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions de réduction des pollutions
SIVOM de la Région d'Issoire	Contrat Territorial sur le bassin versant du Lembronnet	16/04/2013 - 15/05/2013 - 04/10/2013 - 29/11/2013	Réponses aux questions techniques du SIVOM sur le diagnostic phytosanitaire du bassin versant du Lembronnet, sur les actions à mener et sur les résultats d'analyse + participation aux réunions du comité technique
SIGAL	Contrat Territorial Alagnon	16/10/2013	Participation active aux réunions du Comité de Pilotage
SMAT Sioule	Projet de Contrat Territorial Sioule et Bouble	24/07/2013 - 03/09/2013 - 04/11/2013	Réponses aux questions techniques sur les résultats d'analyse et sur les actions de réduction des pollutions

LES ACTEURS DE PHYT'EAUVERGNE

Co-animation : DRAAF Auvergne et DREAL Auvergne

L'administration

- Préfecture de Région
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / Service de l'Eau de la Biodiversité et des Ressources (DREAL/SEBR)
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt / Service Régional de l'Alimentation (DRAAF/SRAI)
- Directions Départementales des Territoires (DDT) des 4 Départements
- Mission Inter-Service de l'Eau (MISE) des 4 départements
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Société Nationale des Chemins de fer Français (S.N.C.F.)
- Ministère de l'Agriculture , de l'Agroalimentaire et de la Forêt / Direction Générale de l'Alimentation -Sous-Direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux (MAAF/DGAL-SDQPV)
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie / Direction de l'Eau et de la Biodiversité (MEDDE/DEB)

Les collectivités territoriales

- Conseil Régional
- Conseils Généraux des 4 départements
- Associations Départementales des Maires des 4 départements

Les Professionnels Agricoles

- Coop de France Rhône Alpes Auvergne
- Fédération Régionale du Négoce Agricole
- Union des Industries pour la Protection des Plantes (U.I.P.P.)
- Union des Entreprises pour la Protection et la Santé des Jardins (U.P.J.)

Les conseillers et les utilisateurs de produits phytosanitaires

- Chambre Régionale d'Agriculture
- Chambres Départementales d'Agriculture des 4 départements
- Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles en Auvergne (FREDON Auvergne)
- Auvergne Biologique
- Fédération Régionale des Coopératives d'Utilisation de Matériels Agricoles (FRCUMA)
- Instituts et Centres Techniques Agricoles Régionaux
- Société des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Les acteurs de l'eau

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Agence de l'Eau Adour-Garonne
- Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- Les syndicats d'eau d'Auvergne
- Associations agréées de protection de l'environnement et de la pêche
- Associations de consommateurs

La recherche et l'enseignement

- Enseignement (VetAgro Sup, Legta - GIS, Université Blaise Pascal, AgroParisTech)
- Organismes de recherche (IRSTEA, INRA, BRGM, CNRS)

Les actions 2013 de PHYT'EAUVERGNE ont été financées par :

Projet co-financé par l'Union européenne
Fonds européen de développement régional (FEDER)

Document financé par :

Document réalisé par :